

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

VOEUX 1947

Ce bulletin, qui est le lien devenu habituel après quatorze mois de parution entre la Mairie et les Administrés sera, en ce début d'année 1947, le messenger des meilleurs vœux du Conseil Municipal aux habitants de Saint-Cloud.

Nous souhaitons aux Clodoaldiens ce que chaque Français aimant son pays peut souhaiter à d'autres Français : nous souhaitons d'abord pour chaque foyer la santé, le bonheur familial; nous souhaitons aussi le retour à une vie normale qui ne soit plus imprégnée de toutes les difficultés qui persistent malgré la cessation des hostilités. Nous souhaitons que le travail reprenne partout avec intensité, que la liberté sous toutes ses formes reflourisse, que le dirigisme, un moment nécessaire, s'estompe rapidement, que les finances gérées enfin avec autorité et sans démagogie soient restaurées, que la reconstruction, à peine amorcée, soit vigoureusement conduite, que nos possessions d'outre-mer cessent d'être compromise par une politique de faiblesse. Nous souhaitons enfin que cesse cette équivoque du patriotisme accaparé par des partisans qui n'ont d'autre but, au mépris de toute vérité historique, que de faire de la résistance le privilège d'une catégorie sociale pour jeter l'opprobre sur une autre et semer ainsi les germes d'une guerre civile. Souhaiter cela, c'est souhaiter pour nous tous une France redevenue heureuse, libre, prospère, indépendante et surtout laborieuse.

Tout cela vaut sur le plan général. Il n'est jamais inutile de l'indiquer, tant nos affaires municipales dépendent, en définitive, de la bonne marche de celles de l'Etat. Les souhaits que nous venons d'exprimer pourraient faire croire à un solide optimisme. Hélas ! nous ne devons pas dissimuler les difficultés qui attendent pour de nombreuses années ceux qui ont charge des collectivités publiques. Malgré nos efforts continus, si peu a été fait en comparaison de ce qui reste à faire pour que notre cité devienne ce que nous voudrions qu'elle fût.

On lira par ailleurs le texte émouvant du discours du Maire de Lessay, ville martyre, filleule de Saint-Cloud. On y verra l'amertume du représentant d'une ville sinistrée. On verra aussi, par la traduction, certains passages d'une lettre du Maire de Saint-Cloud du Minnesota (U. S. A.), que les Américains connaissent aussi — sur une échelle moindre, évidemment — les mêmes difficultés que nous, difficultés qu'ils n'ont pas encore réussi à surmonter. Si donc, il n'y a pas lieu d'être satisfaits, il ne faut pas nous laisser aller au découragement, mais simplement raidir notre volonté, regarder le but lointain que nous nous sommes assigné et y marcher résolument.

C'est bien l'instant en cette période d'inventaires et de bilans de donner un compte rendu de notre gestion, un aperçu de ce qui a été fait avec en regard ce qui reste à faire et de faire une sorte d'introduction à notre article du mois prochain qui traitera du budget.

Avant le budget de 1947 que nous équilibrerons en ménageant dans toute la mesure du possible, les intérêts de nos concitoyens, malgré les hausses de toutes sortes résultant de la situation économique actuelle, nous avons le devoir d'attirer l'attention de nos administrés sur le budget supplémentaire ou additionnel de 1946 que nous avons pu équilibrer, malgré les charges nouvelles que nous avons eu à supporter en cours d'année, charges imprévisibles lors de l'établissement du budget primitif de 1946 parmi lesquelles nous citerons les indemnités de cherté de vie et le relèvement des allocations familiales accordées au personnel communal dans les mêmes conditions qu'aux fonctionnaires de l'Etat, ce qui a entraîné une dépense supplémentaire de près de 2.000.000 de francs.

Nous avons aussi dégagé à ce budget additionnel un crédit de 800.000 francs pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, en remplacement d'un véhicule hors d'usage.

Saint-Cloud est une des seules communes de Seine et de Seine-et-Oise qui a réussi à présenter ce document en équilibre et qui n'a pas demandé à l'Etat d'avance de trésorerie en cours d'année. Ceci, bien entendu, grâce à une trésorerie saine, qui résulte d'un contrôle sévère des dépenses engagées, lesquelles ne sont effectives que dans la limite des crédits ouverts, ce que beaucoup de Municipalités oublient de faire.

Le contrôle sévère de nos dépenses n'a cependant pas été un obstacle à des réalisations effectuées dans l'intérêt de tous. Nous citerons pour commencer l'entreprise hardie faite par la Municipalité, qui avait à cœur, en arrivant à la Mairie, d'approvisionner au cours de l'hiver 1945-1946, la population en bois, alors que le charbon faisait défaut. Cette opération, qui a été réalisée malgré le refus de la Préfecture, a porté sur plus de 11.000 stères de bois et a été de l'ordre de plus de 6.000.000 de francs. Elle a été menée à bien, malgré les difficultés de toutes sortes (gel, transport, etc...) et a même laissé un petit bénéfice qui sera versé aux œuvres de la ville.

Ce fut ensuite la colonie de vacances qui a nécessité l'acquisition d'une grande propriété, dans le Loiret. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet que nous avons déjà développé dans différents bulletins. Nous dirons simplement qu'il était indispensable de créer une colonie de vacances et de placer celle-ci dans un endroit sain et en dehors de la mer et de la montagne où le climat est quelquefois préjudiciable aux enfants. Là encore, nous sommes fiers d'avoir pu, en un temps record, réaliser l'acquisition de la propriété de Charbonnière et aménager celle-ci d'une façon telle que les enfants puissent en tirer un maximum de bénéfice. L'opération a été des plus concluantes et les résultats obtenus excellents.

La colonie de vacances et l'approvisionnement en bois ne nous empêchaient certes pas de penser aux travaux communaux intéressant notamment l'éclairage public, la voirie, les bâtiments communaux et les écoles, les véhicules municipaux, l'équipement sportif, etc...

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le réseau qui n'avait pas fonctionné pendant toute la guerre, a dû être remis complètement en état. La ligne aérienne du quai Carnot, qui avait été déposée pour que les Allemands ne prennent pas le fil de cuivre dû être reposée, les candélabres durent être revus, le service d'entretien qui était assuré par une Société, ne donnant pas satisfaction, dut être confié à une entreprise locale qui ne ménage ni son temps ni sa peine pour que l'éclairage public soit aussi parfait que possible, compte tenu des restrictions d'électricité et des actes de vandalisme commis fréquemment, actes que l'on va essayer d'éviter en plaçant des fermetures spéciales sur les portes des candélabres. Un article consacré à l'éclairage public dans le présent bulletin, indiquera à nos lecteurs les difficultés rencontrées jusqu'alors pour donner de la lumière le matin.

TRAVAUX DE VOIRIE

En dehors des travaux de voirie envisagés par le Conseil Municipal précédent, travaux intéressant la place du Pas et la rue de l'Hospice, que nous avons fait exécuter; la rue Lauer et la rue de Suresnes dans un très mauvais état, ont été refaites entièrement. Les trottoirs des grands immeubles de la passerelle ont été également remis en état.

Il faut ajouter de nombreux petits travaux d'amélioration et d'entretien, ainsi que la réfection du sous-sol de la rue de Nogent.

Dans une de ses dernières séances, le Conseil Municipal a décidé de refaire entièrement la rue Coutureau et nous espérons que les travaux pourront être entrepris dès que les grands froids auront cessé.

Un autre programme de voirie portant notamment sur la rue d'Orléans, les trottoirs de l'avenue Foch est en cours d'étude.

Une opération d'urbanisme est en cours de réalisation devant la gare de Saint-Cloud-Montretout. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

TRAVAUX AUX ÉCOLES

Les cours des écoles dont l'état était susceptible de provoquer des accidents ont été refaites, soit partiellement, soit totalement. La suppression de la classe fonctionnant sous le bâtiment de la Perception a été décidée et une classe en briques va être construite dans la cour de l'école du Centre.

A l'école des Coteaux, de nombreux travaux ont été effectués, notamment la construction d'une couverture en zinc, en vue de couvrir une terrasse qui laissait à désirer.

Dans les lycées, des travaux ont également été exécutés. L'ancien hôtel Sivrais, rue Gounod, a été aménagé pour le fonctionnement de classes pour le lycée de jeunes filles. La construction d'une salle de gymnastique et d'une classe sur le terrain de l'ancien cimetière, rue Gounod, a été décidée. Ces travaux seront entrepris dès que les Services ministériels auront donné leur approbation au projet.

Au lycée de garçons, les travaux entrepris en 1938 et arrêtés en 1941, par suite des circonstances, vont être repris très prochainement. Une adjudication faite en vue de la continuation des travaux a donné de bons résultats.

VÉHICULES MUNICIPAUX

Les différents véhicules de la ville, surtout ceux servant à l'enlèvement des ordures ménagères, ont retenu toute l'attention de la Municipalité et du Conseil Municipal. Ces véhicules, en partie usés, nécessitaient des réparations importantes qui ont été effectuées par le Service mécanique de la ville. Deux bennes, une camionnette et une voiture touristique ont été complètement démontées et remises à neuf. L'ambulance, en très mauvais état, a été remplacée par un véhicule neuf, et réparée, afin de servir de véhicule de secours. Enfin, l'acquisition d'une benne à ordures ménagères avec moteur Diesel a été décidée. Nous avons, après bien des démarches, obtenu la licence d'achat de ce véhicule qui va être livré très prochainement.

ÉQUIPEMENT SPORTIF

Les travaux d'aménagement d'un terrain de sports pouvant être utilisé par les enfants et les adultes, sont actuellement en cours, avenue du Maréchal-Foch, à proximité des écoles de Montretout.

La réalisation d'un stade dont on parle à Saint-Cloud depuis plus de 25 ans, a été décidée sur les terrains situés quai Carnot, entre la rue Feudon et la rue des Milons. Le stade dont les Assemblées municipales précédentes avaient envisagé la réalisation à la Porte Jaune, sur un terrain appartenant à l'Administration des Domaines, a été définitivement abandonné parce que n'étant pas central et ne pouvant surtout pas profiter à la population du quartier des Coteaux.

L'autorité supérieure qui doit donner à la ville l'autorisation d'acquérir les terrains du quai Carnot a été saisie à différentes reprises de la question et il lui a été demandé d'activer la procédure. Aussitôt en possession de ces terrains, ceux-ci seront remblayés et il sera alors possible à nos sportifs d'y planter des poteaux pour pratiquer le foot-ball en attendant que les tribunes soient construites ainsi que les divers aménagements.

Signalons enfin, dans ce domaine, les acquisitions de matériel sportif destiné à compléter la dotation du gymnase municipal.

AUTRES RÉALISATIONS

Parmi nos réalisations, et sans vouloir nous étendre, nous citerons celles du présent bulletin qui permet à nos concitoyens d'être renseignés sur l'activité municipale, celle de la course automobile et motocycliste de l'auto-route de l'Ouest qui a nécessité, de la part de ceux qui l'ont entreprise, de l'audace, du cran et de la ténacité. Le but de cette épreuve, qui fut des plus réussies, était de venir en aide aux œuvres de la ville et à deux communes sinistrées, sans que les contribuables de Saint-Cloud aient un risque à courir. Ce but a été atteint puisque 500.000 francs ont été versés à ces œuvres et aux villes sinistrées.

Sur le plan social, citons en passant la création d'un poste d'assistante municipale, laquelle se rend fréquemment sur place auprès de personnes dans le besoin et rend, avec l'ensemble du Service Social de la ville, les plus grands services à la population.

Nous n'oublierons pas notre garderie d'enfants qui fonctionne à la Maison de l'Education Populaire avec une soixantaine d'enfants dans des conditions satisfaisantes.

Nous soulignerons enfin, pour terminer, les mesures prises par le Conseil Municipal en vue de réaliser de sérieuses économies et de laisser à la population le plus de logements possibles. Ces mesures ont consisté dans la suppression :

1° De la Maison d'Accueil aux prisonniers de guerre, située rue Gounod (ex-propriété Sivrais), qui a été transférée dans un bâtiment de gardien attenant à un immeuble, 3, rue Gounod, dans lequel fonctionnent les classes primaires du lycée de jeunes filles;

2° De la Maison de la Jeunesse, 114, boulevard de la République, qui a été transférée 26, rue Dailly, à la Maison de l'Education Populaire;

3° De la Maison du Comité de Libération, située 14, rue Gaston-Latouche, ce qui a permis à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud d'y loger ses élèves.

Différentes organisations qui étaient installées dans cette dernière maison, notamment l'Union Locale des Syndicats, la Section de Saint-Cloud de la Fédération des Locataires, ont été groupées dans l'immeuble du 3, rue Gounod, qui a été utilisé au maximum. En effet, indépendamment des classes primaires du lycée de jeunes filles et des deux organismes précités, ont trouvé dans cet immeuble :

L'Union des Propriétaires, l'Union Nationale des Vieux Travailleurs de France (section de Saint-Cloud), la Fédération Nationale des Déportés, Résistants et Patriotes (section de Saint-Cloud), l'Union Syndicale du Bâtiment et des Travaux Publics, le Groupement National des Réfractaires et Maquisards (section de Saint-Cloud), l'Association Amicale des Mutilés et Anciens Combattants de la Région des Alpes et de la Région Parisienne.

Au moment où la crise du logement sévit avec une telle acuité, le Conseil Municipal se devait de prendre ces mesures.

Dans le même ordre d'idées, nous avons pu obtenir de l'Administration que l'ancien hôtel de la « Tête Noire » ne soit pas démolit, mais transformé en locaux d'habitation.

Voilà pour le passé et nous en omettons. Pour l'avenir, nous envisageons pas mal de choses.

Pour l'avenir immédiat, nous avons envisagé de faire entreprendre les travaux d'assainissement de la ville qui sont si nécessaires. Une première tranche de travaux d'égouts intéressant le bassin Magenta a été décidée. Les dossiers ont été déposés à la Préfecture et nous allons mettre tout en œuvre pour obtenir satisfaction.

En ce qui concerne les autres travaux, le Conseil Municipal, dans sa dernière séance, a décidé d'arrêter de la façon suivante la liste, par ordre d'urgence, de ces travaux dont la réalisation s'impose dans l'intérêt de la collectivité clodoaldienne tout entière :

- 1° Agrandissement des trois groupes scolaires;
- 2° Construction d'un établissement de bains-douches aux Coteaux;
- 3° Travaux d'assainissement général de la ville pour faire suite à la première tranche d'égouts dont la réalisation vient d'être décidée;
- 4° Construction en vue du relèvement dans le cas de réalisation du projet BRUNAU. Aménagement de la place Georges-Clémenceau;
- 5° Construction d'une crèche;
- 6° Construction d'une salle des fêtes;
- 7° Construction d'un stade avec aménagements nautiques pour faire suite à la décision déjà prise concernant l'acquisition des terrains, quai Carnot.

Baisse Générale de 5 0/0

La baisse générale de 5 %, décidée par le Gouvernement, est l'évènement capital de ce début d'année 1947. Tous ceux qui voyaient avec effroi leur pouvoir d'achat diminuer de jour en jour poussent enfin un soupir de soulagement. La France entière est reconnaissante au Chef du Gouvernement d'avoir enfin ramené la nation sur un chemin raisonnable.

Nous mettrons tout en œuvre à Saint-Cloud pour la réussite de cette nouvelle politique économique, espérant que cette première phase sera suivie bientôt d'un retour progressif à la liberté totale.

Nous ne pouvons faire mieux que de reproduire au bulletin l'appel que M. Roger LÉONARD, Préfet de Seine-et-Oise, adresse à tous les Maires de son département.

Nous espérons que chacun, à la place qu'il occupe, fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider le Gouvernement dans sa tâche, en vue de sauver le franc et de ramener la prospérité du pays.

*Le Préfet de Seine-et-Oise
à Messieurs les Maires du département de Seine-et-Oise.*

Par une initiative, dont vous ne manquerez pas de saisir la haute portée, le Gouvernement vient de décider qu'une baisse générale de 5 % doit être immédiatement appliquée sur les prix de tous les produits et services. Il a, à cet égard, obtenu l'adhésion totale de toutes les organisations patronales et ouvrières. Les dirigeants des grands groupements, les représentants qualifiés de l'Agriculture, du commerce et de l'industrie dans ce département m'ont, de leur côté, donné l'assurance de leur parfaite compréhension et de leur entier bon vouloir. Une nouvelle baisse de 5 % interviendra dans des conditions analogues le 1^{er} mars prochain.

En prenant cette décision que commandaient impérieusement les circonstances, le Gouvernement a voulu briser l'élan ascensionnel des prix qui menace gravement la stabilité de notre monnaie, est générateur de misères et de graves iniquités sociales et qui ne procure à ceux-là même qui en sont les apparents bénéficiaires que d'illusoirs et précaires satisfactions. Si la tentative ainsi faite devait échouer, il n'y aurait que peu d'espoir pour l'économie française de pouvoir s'arrêter sur la pente où elle roule et au bas de laquelle il ne peut y avoir que la ruine commune avec toutes ses conséquences. Tous les bons Français doivent donc se mobiliser pour en assurer le succès. Ce succès d'ailleurs, ne dépend que de nous, car il n'est pas douteux que le développement croissant de la production, d'une part et d'autre part, le niveau excessif des cours actuels, appellent normalement une régression des prix présentement pratiqués et qui ont pour une large part un caractère spéculatif.

Je suis personnellement résolu à tout mettre en œuvre pour que l'action de salut public engagée par le Gouvernement produise ses pleins effets et je vous demande instamment de vous y associer de tout votre pouvoir.

Texte d'une affiche rédigée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise et apposée sur les murs de la ville.

APPEL A LA POPULATION

Pour briser la hausse constante des cours, en plein accord avec les grandes organisations patronales et ouvrières de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, le Gouvernement, par un décret du 1^{er} janvier 1947, vient d'ordonner UNE REDUCTION GENERALE ET IMMEDIATE DE 5 % DES PRIX de tous les produits et de tous les services, Le 1^{er} mars prochain interviendra, dans les mêmes conditions, une nouvelle baisse de 5 %.

**DU SUCCES DE CETTE INITIATIVE DEPEN-
DENT LE SORT DE NOTRE MONNAIE ET L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA NATION.
J'ADRESSE EN CONSEQUENCE A TOUTE LA POPULATION L'APPEL LE PLUS PRESSANT POUR
QUE CHACUN S'Y ASSOCIE DE PLEIN CŒUR.**

Personnellement, je suis fermement résolu à tout faire pour en assurer la réussite, à encourager toutes les bonnes volontés, comme à sanctionner avec la plus grande fermeté et de façon exemplaire, toutes les infractions. Je n'hésiterai pas notamment à prononcer la fermeture immédiate de tout établissement où la baisse des cours ne sera pas correctement pratiquée. Il sera, d'autre part, procédé sans délai à la saisie de toutes les marchandises mises en vente à des prix irréguliers. J'ai donné à cet égard les instructions les plus nettes à tous les Services de Police et je demande à tous les bons citoyens de tenir ceux-ci informés de toutes les infractions ou tentatives d'infractions qu'ils pourraient constater.

Mais plus encore que la crainte des sanctions, la volonté de collaborer à une œuvre de salut public associera chacun à l'action entreprise par le Gouvernement. Chacun concevra d'ailleurs qu'aucun intérêt particulier ne saurait survivre à la misère commune, et que seule la stabilité des prix et de la monnaie peut permettre d'assurer, en même temps que la paix et la justice sociale, les bases solides d'une économie nationale renouée.

Il s'agit avant tout d'une œuvre de volonté et de foi. C'EST LA FRANCE QUI DOIT FAIRE CONFIANCE A LA FRANCE ET QUI FAIT APPEL A TOUS POUR LE SALUT COMMUN.

Versailles, le 4 Janvier 1947.

*Le Préfet de Seine-et-Oise,
Roger LÉONARD*

Les Arbres de Noël

Quelle charmante et agréable période que cette fin du mois de décembre qui ramène chaque année une occasion de faire fleurir des sourires sur les lèvres de tous nos petits.

Cette année, les sourires, mieux, les rires francs et joyeux furent nombreux au cours des diverses séances enfantines données à l'occasion de Noël par la Municipalité.

Au « Régent » d'abord, deux séances réunissant près de 1.500 enfants de 7 à 14 ans, de toutes les écoles de Saint-Cloud, offrirent à un jeune public enthousiaste, avec un film passionnant, le spectacle de clowns désopilants et d'un prestidigitateur adroit dont les tours intriguèrent fort tous les jeunes spectateurs. Une distribution d'oranges, gâteaux et bonbons clôtura convenablement chacune de ces deux séances.

Le lundi 23 décembre, c'était le tour des petits, au-dessous de 7 ans qui, dans les écoles maternelles, bénéficièrent d'une distribution de jouets et d'un confortable goûter.

Il faut dire que, grâce au dévouement toujours inlassable des maîtres et maîtresses, de charmantes saynètes enfantines, exécutées avec une grâce et une gentillesse remarquables, furent offertes aux parents qui avaient pu se rendre libres pour y assister.

Il est bien regrettable que nous ne disposions pas de salles plus grandes pour recevoir un public plus nombreux qui aurait certainement pris un grand plaisir à la vue et à l'audition de ces spectacles enfantins, pour lesquels les directrices de nos écoles maternelles avaient certainement donné le meilleur d'elles-mêmes.

Qu'elles en soient ici remerciées, sans oublier les mamans qui les ont aidées et les enfants dont le jeune talent a pu ainsi se manifester.

Nous faisant ici l'écho de desiderata exprimés devant nous par plusieurs personnes, nous espérons qu'une occasion nous sera bientôt donnée de reprendre tout ou partie de ces spectacles devant un public plus nombreux qui ne ménagera pas ses applaudissements aux jeunes acteurs et à ceux et celles qui les dirigent et se dévouent à leur service.

ARBRE DE NOEL ORGANISE PAR LES AMERICAINS pour les enfants de Saint-Cloud

Grâce à l'obligeance d'un de nos concitoyens en constant rapport avec les Américains installés à l'aérodrome d'Orly, 70 de nos enfants ont été invités, dimanche 22 décembre, à un Arbre de Noël offert par les soldats américains.

Ceux-ci vinrent chercher les enfants sur la place de la Mairie avec un énorme car semi-remorque. MM. BONNIFAUD et BAUDRY et des membres du service social s'étaient chargés de les accompagner jusqu'à Orly. Le départ s'effectua dans l'enthousiasme générale. M. le Maire, M. ROLLIN et Mlle LAPLANCHE y assistaient et avaient veillé à ce que tout se passa bien.

Un excellent accueil dans un joli cadre attendait à Orly où les soldats américains et une charmante « Hôtesse de l'Air » se prodiguèrent pour donner aux enfants un goûter succulent : bonbons, gâteaux, chocolat bouilliant, ice-cream, le tout à volonté.

Un très bon prestidigitateur fit passer quelques moments agréables puis on distribua à tous un très beau paquet, constitué par des dons que chaque soldat avait fait sur ses propres rations. Pour remercier, nos petits

chantèrent d'une façon charmante, surtout si l'on considère qu'il n'y avait eu aucune répétition au préalable.

Le capitaine MORGAN, chef du « Special Service » de la base d'Orly, qui avait organisé cette réception, vint saluer ses hôtes. Il reçut des remerciements chaleureux.

Enfin, les enfants, contents d'une si bonne journée, se retirèrent et remontèrent dans le car qui les avait amenés et qui les reconduisit à la Mairie, à 6 h. 30.

Nous tenons encore une fois à manifester ici notre gratitude pour nos amis américains et à les remercier de cette manifestation si touchante de l'amitié franco-américaine.

Le Repas de l'Amitié

C'est maintenant une tradition établie et qu'il faudra maintenir tant que cela sera possible.

Faire participer tous les « Anciens » à un jour de réjouissances, célébrer, en un mot, la « Fête des Anciens » en cette période même de la Nativité. Rapprocher la Fête des Enfants, à Noël et la Fête des Vieux est certes une excellente pensée.

En cette époque, si dure pour tous ceux que les ans surchargent, il est bon d'apporter un peu de joie, de faire sentir à tous qu'ils ne sont pas oubliés, qu'ils sont toujours présents et honorés comme méritent de l'être tous ceux qui ont peiné et travaillé pendant toute une vie.

C'est dans cet esprit que nous avons voulu offrir à tous nos chers « Anciens », l'occasion d'une amicale rencontre autour d'une table bien garnie, servie avec dévouement et délicatesse par toute une jeunesse désireuse de manifester ses sentiments de respectueuse reconnaissance à tous les grand-papas et les grand-mamans de Saint-Cloud.

Le 29 décembre a donc eu lieu, dans la Salle de Gymnastique, décorée, le « Repas de l'Amitié » qui réunissait quelques 380 convives.

Grâce à des « tours de force » qu'il serait trop long d'expliquer ici, le menu était fort copieux et la préparation en fut particulièrement soignée.

La gaieté se manifestait sur tous les visages et c'est dans une atmosphère de cordialité et d'amitié que se déroulèrent les différentes phases du repas.

Un programme artistique, au cours duquel furent présentés plusieurs numéros rappelant la « belle époque 1900 », fit revivre tous les souvenirs heureux d'autrefois et les applaudissements chaleureux manifestèrent la satisfaction de l'auditoire.

Ensuite, pour terminer une aussi agréable journée, une sauterie permit à nos « Anciens » de se remémorer polkas, mazurkas et scottisches de leur jeunesse.

Le Conseil Municipal et le Bureau de Bienfaisance avaient été heureux de pouvoir offrir ces quelques bonnes heures à tous les « Anciens ». Ils n'ont pas oublié les 180 pensionnaires de Lelégard et les 160 personnes qui, ne pouvant se déplacer, reçurent à domicile un petit paquet.

Ce fut, on le conçoit, pour les différents services de la Mairie, un très gros travail d'organisation mené à bien par notre secrétaire général, M. BONNIFAUD.

M. et Mme DUCROS, qui avaient assumé la lourde responsabilité de coordonner toutes les bonnes volontés de la cuisine et de l'office, firent merveille.

De son côté, la Croix-Rouge, animée par M. MAILLET, assura le service des tables avec une délicatesse qui fut fort appréciée.

Quant au cuisinier, tous les convives ont goûté la

qualité de son travail et réclamèrent sa présence pour le remercier par des applaudissements « nourris ».

De son côté, le personnel de service, cantinières et aides bénévoles, ne ménagèrent pas leurs efforts pour faire face à toutes les tâches qu'imposaient la préparation et la mise au point d'une telle organisation.

Les services techniques apportèrent aussi leur participation pour la décoration de la salle et les transports de victuailles et de matériel.

Il ne nous appartient pas de dire que tout a été parfait. Nous ne pouvons pas cependant ne pas signaler ici que nombreux furent les remerciements exprimés par beaucoup de nos « Anciens » qui se déclarèrent enchantés et du repas, du service et de l'accueil qui leur fut réservé.

Disons, en terminant, combien nous avons été heureux de voir à la table d'honneur, à côté de M. le Maire et des doyens de l'Assemblée, M. HATRY et Mme MEUNIER, M. ANTONAT, Mme Jules PELTIER et plusieurs Conseillers Municipaux et Administrateurs du Bureau de Bienfaisance.

Eclairage public

Les Clodoaldiens ont pu remarquer que depuis Noël, l'éclairage public fonctionne le matin pour permettre aux personnes se rendant de bonne heure à leur travail de se déplacer avec plus de sécurité et de facilité.

Il est nécessaire que chacun sache les difficultés rencontrées pour obtenir cette amélioration.

Rappelons tout d'abord que les restrictions d'électricité sont toujours aussi draconiennes en ce qui concerne l'éclairage public et qu'il n'est pas possible, comme avant guerre, de laisser éclairer toute la nuit une partie des foyers lumineux.

Or, l'installation normale des foyers lumineux d'éclairage public de Saint-Cloud est branchée sur trois conducteurs : un fil neutre et deux autres fils alimentés automatiquement, l'un temporairement, l'autre d'une manière permanente pendant la nuit par l'intermédiaire d'une pendule astronomique.

Le circuit permanent ayant été supprimé par suite des restrictions, le réseau complet a été branché sur le circuit temporaire pour lequel il n'existe pas de dispositif de réenclenchement automatique.

Dans ces conditions, pour rétablir l'éclairage le matin seulement, seule une manœuvre manuelle pouvait être envisagée dans chacun des postes de commande.

A savoir :

- 1° Pigache, quartier sud de Montretout;
- 2° Girondins, quartier nord de Montretout;
- 3° Coteaux, quartier des Coteaux et de la Passerelle;
- 4° Peltier, quartier du Centre.

L'entrepreneur chargé de l'entretien du réseau d'éclairage public électrique, M. BELLEMAIN, que nous remercions sincèrement, a bien voulu, sur la demande de la Municipalité, afin de rendre service à la population clodoaldienne, se charger de cette double manœuvre qu'il effectue lui-même avec un de ses ouvriers, chaque matin, entre 4 h. 30 et 5 heures, en ce qui concerne l'allumage et peu après le lever du jour pour l'extinction.

Il est regrettable que nos prédécesseurs n'aient pas songé, lors de la construction du réseau d'éclairage public électrique de la ville, à faire mettre, comme cela existe dans d'autres communes, à Garches notamment, des dispositifs spéciaux de réenclenchement automatique de premier allumage.

Une étude est en cours en vue de réaliser l'allumage et l'extinction automatiques des foyers lumineux.

Au sujet des coupures de courant électrique

Une certaine presse locale ayant récemment élevé des critiques concernant les coupures de courant à l'Hôpital de Saint-Cloud, nous croyons de notre devoir de mettre nos lecteurs au courant des démarches qui ont été entreprises, aussitôt qu'il a été question des restrictions sur l'électricité, en vue de faire classer l'hôpital dans la catégorie des établissements prioritaires.

Cette question très importante avait été traitée comme on pourra le constater, bien avant les critiques injustifiées de ladite presse.

Voici donc la lettre adressée le 2 décembre 1946, à M. l'Ingénieur en Chef de la 9^e Circonscription de l'Electricité de France et la réponse qui fut faite :

2 Décembre 1946.

Monsieur l'Ingénieur en Chef,
9^e Circonscription
Compagnie « Ouest-Lumière »
9, rue de Milan, Paris

MONSIEUR L'INGÉNIEUR EN CHEF,

L'Hôpital de Saint-Cloud (qui est rangé dans le secteur C au point de vue des coupures de courant), se voyant privé d'électricité, le lundi et le mardi, ne peut assurer ses principaux services ces deux jours-là, ce qui gêne considérablement la marche de tout l'Etablissement, en pleine activité en cette saison.

Les services constants de radiologie, surtout, et d'ophtalmologie, sont complètement arrêtés de ce fait, et ce n'est pas l'appareillage de secours qui palie à la situation.

En conséquence, sur les conseils de M. VIALARD, je me permets de vous demander de classer l'Hôpital de Saint-Cloud dans les usagers prioritaires, d'autant plus que notre Etablissement (dénommé parasitaire), se trouve situé sur la ligne des câbles de l'Hôpital Poincaré, à Garches et de l'Institut Pasteur, à Marnes, lesquels fonctionnent sans arrêt.

En vous remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur en Chef, l'assurance de ma plus distinguée considération.

Le Directeur,
HARDOUIN.

SECRETARIAT D'ETAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DIRECTION DE L'ELECTRICITE
9^e CIRCONSCRIPTION INDUSTRIELLE
9, Rue de Milan - Paris (9^e)

Monsieur le Directeur de l'Hôpital Civil,
3, place de Sully, Saint-Cloud

MONSIEUR LE DIRECTEUR.

Vous m'avez demandé d'assurer l'alimentation permanente en énergie électrique des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'étude technique à laquelle il a été procédé ne m'a pas permis de vous donner satisfaction.

Le maintien sous tension du câble qui vous dessert entraînerait, en effet, celui d'une zone importante dont la puissance s'élève à 1.600 kilowatts.

Je vous en exprime mes regrets et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Ingénieur en Chef,
MACAREZ.

Logements tirés au sort

Ainsi que nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, il vient d'être procédé, le samedi 4 janvier, au tirage au sort des quatre logements disponibles à la « Tête Noire ».

26 candidats, ayant chacun deux ou trois enfants, avaient confirmé leur demande et assistaient au tirage.

Celui-ci se déroula, en présence des Membres de la Commission du Logement et de M^e TRUDON, huissier à Sèvres, qui a établi le procès-verbal détaillé des opérations.

Après que chacun des candidats eut déposé dans l'urne le bulletin portant son nom, une charmante petite fille, à peine aussi haute que l'urne elle-même, vint

extraire, l'un après l'autre, quatre bulletins désignant ainsi les quatre bénéficiaires.

Quatre autres bulletins furent tirés fixant les noms des personnes qui seraient appelées, au cas où l'un ou plusieurs des bénéficiaires croiraient, pour une raison quelconque, ne pas devoir user du droit qui vient de lui être attribué.

Ensuite, chacun des quatre bénéficiaires choisit le logement qui lui plaisait le mieux.

Toute cette opération s'effectua dans le calme le plus complet et en pleine lumière.

Bien entendu, tous ceux qui n'ont pas eu la chance de voir sortir leur nom de l'urne, restent inscrits sur nos listes de prioritaires et nous nous efforcerons de leur donner satisfaction dans la mesure, hélas ! bien réduite, de nos possibilités et au fur et à mesure que celles-ci se présenteront.

Réquisitions Immobilières

Nous croyons nécessaire de communiquer à toutes les personnes qui ont bénéficié d'une réquisition et qui occupent encore les lieux réquisitionnés, les dispositions suivantes d'une circulaire, en date du 12 décembre, que nous avons reçue de M. le Préfet de Seine-et-Oise :

DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE ET DES ÉTRANGERS
PREMIER BUREAU

RECONDUCTION DES RÉQUISITIONS

*Le Préfet de Seine-et-Oise
à Messieurs les Maires du Département.*

(En communication à Messieurs les Sous-Préfets).

Aux termes de l'article 24 de l'ordonnance du 11 octobre 1945, les réquisitions de logement opérées en application de ce texte, sont valables pour une période de six mois.

Bien que l'acuité de la crise du logement en impose dans la plupart des cas le renouvellement périodique, celui-ci ne saurait être automatique, il doit être, dans chaque cas d'espèce, sollicité.

La reconduction ne sera prononcée par mes soins qu'après vérification de la situation des deux parties.

Le prestataire conservant, en droit, la faculté de recouvrer la jouissance de son local à l'expiration de la réquisition, il est indispensable de s'assurer que des faits lui permettant d'exercer son droit de reprise ne sont pas survenus au cours du semestre. Il en serait ainsi en particulier si la disposition de l'immeuble lui était devenu indispensable pour une vie familiale ou professionnelle normale.

Quant au bénéficiaire, il doit toujours demeurer dans la catégorie des prioritaires.

Vous aurez donc, chaque fois que vous serez saisi d'une requête, à me la transmettre accompagnée :

a) Des justifications de la qualité actuelle de prioritaire du demandeur ;

b) Des résultats de votre enquête touchant les modifications susceptibles d'être survenues dans la situation du prestataire ;

c) De votre Avis. Je précise que conformément à de récentes directives de M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, chargé de l'application de l'ordonnance du 11 octobre 1945, aucune demande de reconduction formulée après l'expiration de la période en cours ne pourra être prise en considération.

Je vous serais obligé de vouloir bien en aviser les bénéficiaires au moment de la remise de l'ordre de réquisition, en leur soulignant que, faute d'accomplir en temps utile cette formalité, ils deviendraient des occupants sans titre, dont les propriétaires seraient en droit de poursuivre l'expulsion devant les tribunaux judiciaires.

Versailles, le 12 décembre 1946.

Pour le Préfet,

Transformation et Démolition d'Immeubles

Ainsi que nous l'avions annoncé dans un précédent *Bulletin Municipal*, la Municipalité avait demandé à l'autorité supérieure que Saint-Cloud soit comprise dans les communes auxquelles les articles 21 et 22 de l'ordonnance du 11 octobre 1945 peuvent être appliqués.

Voici, comme suite à cette demande, la circulaire que nous recevons de M. le Préfet de Seine-et-Oise :

PREFECTURE DE SEINE-ET-OISE Direction de la Police Générale

Versailles, le 5 Novembre 1946.

*Le Préfet de Seine-et-Oise
à Monsieur le Maire de Saint-Cloud.*

Objet : Extension des dispositions des articles 21 et 22 de l'ordonnance 45-2394 du 11 octobre 1945.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté du 24 septembre 1946, inséré au *Journal Officiel* du 12 octobre, M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme vient, par application de l'article 23, d'étendre à votre commune, les dispositions des articles 21 et 22 de l'ordonnance précitée, articles ainsi conçus :

ART. 21. — Dans les localités où il existe un service municipal du logement, aucun local à usage d'habitation ne peut être transformé en local commercial ou industriel ou être affecté au fonctionnement de services administratifs sans autorisation préalable du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

« Sous la même réserve, les locaux où se trouvent installés des hôtels, pensions de famille ou établissements similaires, ne peuvent être affectés qu'à l'habitation s'ils ne conservent pas leur destination primitive.

ART. 22. — Dans les mêmes localités, aucun bâtiment, à quelque usage qu'il soit affecté ne peut être démoli sans autorisation, à moins qu'il ne menace ruine et constitue, de ce fait, un danger pour la sécurité publique.

L'autorisation de démolir est délivrée par le Préfet après avis du Maire et de l'Inspecteur général de l'Urbanisme et de l'Habitation.

La décision du Préfet doit intervenir dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

L'absence de décision dans ce délai équivaut à l'octroi de l'autorisation.

Le refus d'autorisation peut être déféré au Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme qui statue définitivement.

Les personnes qui occupent des locaux d'habitation expropriés pour cause d'utilité publique, ne peuvent être expulsées de ces locaux qu'après autorisation du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Vous voudrez bien tenir la main à l'application des dispositions rappelées ci-dessus et m'adresser pour décision toutes demandes tendant soit à la transformation de locaux d'habitation, soit à la démolition, pour des causes autres que les dangers résultant de leur vétusté, de bâtiments situés sur le territoire de votre commune, dont vous pourriez être saisi.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général,
Signé : P. CHARLES-DUPUCH.

En exécution de cet arrêté, il est donc interdit de transformer en local commercial tout local ayant servi à l'habitation, sans autorisation du Ministre de la Reconstruction.

De même, il est interdit de démolir sans autorisation aucun bâtiment, « à quelque usage qu'il soit affecté », à moins, bien entendu, qu'il ne menace ruine et soit un danger.

RESTITUTION

DU CHALAND EN CIMENT ARMÉ ROULERS servant d'établissement de bains froids en Seine

La plupart de nos concitoyens savent qu'il existe, quai Carnot, à proximité de l'avenue de Longchamp, un établissement de bains froids exploité par la Société « L'Amicale Nautique Clodoaldienne » et que dans cet établissement fonctionne, depuis 1941, une cuisine d'entr'aide.

L'établissement de bains, de même que la cuisine d'entr'aide, sont installés dans un chaland en ciment armé Roulers, amarré au lieu dit. Ce chaland avait été loué à la Ville de Saint-Cloud, en 1938, moyennant une redevance de principe de 1 franc par an par M. le D^r MEYSENC, alors président de la Société « Suresnes Sport Nautique », à condition que la Ville de Saint-Cloud paye à l'Administration des Domaines, les redevances d'usage ainsi que les impôts et contributions au lieu et place du D^r MEYSENC.

La location avait été consentie pour une durée de 5 ans et avait été renouvelée par tacite reconduction jusqu'à maintenant.

Or, le 15 février 1946, M. le Maire de Suresnes écri-

vait au Maire de Saint-Cloud pour lui indiquer que la Société « Suresnes Sports Nautiques » revendiquait le droit de rentrer en possession de ce chaland aménagé d'après lui, sous la direction du D^r MEYSENC, avec l'aide bénévole des membres de la Société.

Le 20 février, il fut répondu au Maire de Suresnes que la Ville de Saint-Cloud avait traité avec le D^r MEYSENC et qu'elle voulait savoir ce que pensait ce dernier de la restitution de ce chaland.

La Municipalité estimait qu'elle avait seulement affaire au D^r MEYSENC ou à ses ayants-droit, étant donné qu'aux termes même du contrat, la location du chaland avait été faite par le D^r MEYSENC, en son nom personnel et en tant que propriétaire et non en qualité de Président de la Société « Suresnes Sports Nautiques ».

Par ailleurs, les contributions directes que la Ville de Saint-Cloud a réglées, conformément aux clauses de la convention, au lieu et place du D^r MEYSENC, ont toujours été établies au nom de ce dernier, comme personne civile (et non au nom du Dⁿ MEYSENC, Président de ladite Société).

Monsieur le Maire de Suresnes, de même que les représentants de la Société sportive dont il s'agit, ne trouvant pas nos arguments suffisants, vinrent à la Mairie montrer des documents et essayer de prouver que la Société était bien propriétaire du chaland malgré les termes du contrat de location. Les représentants de la Société firent même intervenir M. le Ministre du Travail et M. le Préfet de Seine-et-Oise pour que ceux-ci fassent pression sur nous et nous obligent à restituer le chaland.

Malgré ces interventions, nous maintenons notre position, estimant que, jusqu'à la preuve du contraire, le propriétaire du chaland était le D^r MEYSENC qui avait même fait à la Ville de Saint-Cloud, des offres de vente de ce bateau.

Nous n'ignorons pas que le D^r MEYSENC était en prison, à Nice, pour faits de collaboration avec l'ennemi et qu'il avait même été condamné à la peine de mort, mais nous ne pouvions, en présence des documents en notre possession, adopter une autre attitude.

Or, le 26 octobre dernier, M. le Maire de Suresnes et les représentants de la Société « Suresnes Sport Nautique », revinrent à la Mairie de Saint-Cloud nous apporter une attestation écrite sur papier timbré, de la main même du D^r MEYSENC et par laquelle ce dernier certifie que le chaland appartient bien à la Société en question.

Nous reproduisons d'ailleurs, ci-dessous, cette attestation ainsi que la note du surveillant-chef de la Maison d'Arrêt de Nice, lequel certifie que la signature apposée sur le document sus-visé est bien celle du D^r Jacques MEYSENC, détenu à la prison de Nice.

Je soussigné, Jacques MEYSENC, docteur en médecine, ex-président de « Suresnes Sports Nautiques », certifie que la péniche Roulers appartient à la Société « Suresnes Sports Nautiques », que cette péniche a été temporairement louée à la Ville de Saint-Cloud pour la durée de la guerre et qu'elle doit faire retour à « Suresnes Sports Nautiques » sur simple demande du Comité directeur.

J'autorise ledit Comité à faire toutes démarches et actions nécessaires pour que la péniche Roulers lui soit restituée au plus tôt.

Nice, le 3 août 1946.

Signé : J. MEYSENC.

Direction Régionale de Marseille - Maison d'Arrêt de Nice.

— Le Surveillant-Chef de la Maison d'Arrêt de Nice certifie que la signature apposée sur le papier timbré joint (autorisant le « Suresnes Sports Nautiques » à réclamer à la Ville de Saint-Cloud la péniche leur appartenant), est bien celle du D^r MEYSENC Jacques, actuellement détenu à la prison de Nice.

Nice, le 6 août 1946.

..... Le Surveillant-Chef. Signé : (Illisible).

Devant de telles preuves, nous ne pouvons que nous incliner et restituer à son légitime propriétaire, la So-

ciété « Suresnes Sport Nautique », le chaland Roulers, malgré toute la gêne que cela va nous causer.

Sachant que ce chaland est destiné à faire également un établissement de bains froids à Suresnes, nous avons demandé au Maire de cette Ville si les personnes de Saint-Cloud pourraient fréquenter cet établissement qui sera amarré le long de la Seine mais sur le territoire de la Ville de Suresnes, pas très loin d'où il est actuellement.

M. le Maire de Suresnes et les représentants de la Société nautique nous ayant donné leur accord, ceux de nos concitoyens qui le désireront pourront se rendre à cet établissement.

Quant à la cuisine d'entraide qui fonctionne uniquement pour servir des repas à emporter, nous la supprimerons et ferons servir les repas par la cantine scolaire installée tout à proximité.

Ravitaillement et Rationnement

TEXTILES

DELIVRANCE

DE NOUVEAUX FEUILLETS INTERCALAIRES

« E » « J » et « A »

Conformément aux instructions de l'Autorité supérieure, il sera délivré :

— Aux consommateurs âgés de 3 à 12 ans, au 1^{er} janvier 1947, un feuillet intercalaire « E ».

— Aux consommateurs âgés de 12 à 18 ans au 1^{er} janvier 1947, un feuillet intercalaire « J ».

— Aux consommateurs âgés de plus de 18 ans au 1^{er} janvier 1947, un feuillet intercalaire « A ».

Ces feuillets intercalaires seront délivrés à la Mairie, Service du Ravitaillement, les 17, 18, 20, 21 et 22 janvier 1947, de 9 h. à 12 heures et de 14 h. à 17 heures, en échange du coupon n° 0 d'octobre du feuillet d'alimentation du 2^e semestre 1946.

REMARQUE IMPORTANTE

Il est précisé que, après le renouvellement général ci-dessus prévu, les consommateurs titulaires de cartes de textiles « E » qui atteindront 12 ans postérieurement au 1^{er} janvier 1947, resteront en possession de leur carte « E ».

Il en sera de même pour les titulaires de cartes de textiles « J » atteignant 18 ans après le 1^{er} janvier 1947.

REMISE

DE FEUILLETS INTERCALAIRES SUPPLEMENTAIRES AUX FAMILLES NOMBREUSES

Il sera attribué aux familles nombreuses les intercalaires supplémentaires — modèle 46 — à raison de :

— 1 feuillet pour les familles de 4 et 5 enfants.

— 2 feuillets pour les familles de 6 et 7 enfants.

— 3 feuillets pour les familles de 8 et 9 enfants.

PEREMPTION DE TICKETS

— A dater du 31 janvier 1947, perdront toute validité pour le consommateur, les tickets valables pour l'achat d'articles textiles, extraits des cartes de vêtements et articles textiles pour adultes, cartes H et F, modèle 1944.

— A dater du 28 février 1947, perdront toute validité pour les consommateurs :

a) Les tickets valables pour l'achat d'articles textiles, extraits des cartes de vêtements et articles textiles, pour consommateurs de 12 à 18 ans, carte J, modèle 1944.

b) Les tickets valables pour l'achat d'articles textiles, extraits des cartes de vêtements et articles textiles, pour consommateurs de 12 à 18 ans, carte J, modèle 1944.

Les tickets repris au paragraphe 1^{er} ci-dessus devront être déposés aux comptes de points avant le 28 février 1947. Passé ce délai, ils perdront toute valeur de réapprovisionnement pour leur détenteur.

Les tickets repris au paragraphe 2 ci-dessus ne pourront plus, à dater du 31 mars 1947, ni être déposés aux comptes de points, ni servir au réapprovisionnement de leur détenteur.

VALIDATION DE TICKETS-CHIFFRES

D'autre part, les tickets-chiffres suivants, extraits des cartes de vêtements et articles textiles, modèle 1946, peuvent dès maintenant être utilisés :

Cartes A : Tickets-chiffres 1 à 33 inclus pour une valeur de 150 points.

Cartes E et J : Tickets-chiffres 1 à 25 inclus pour une valeur totale de 155 points.

**

DISTRIBUTION DE PRODUITS DÉTERSIFS RATIONNÉS

1° Savon de ménage :

Les tickets normaux de novembre 1946, extraits de la feuille de tickets « Produits détersifs », donnent droit à :

a) Tickets n° 1, toutes catégories : 50 grammes de savon;

b) Tickets n° 2, catégorie E : 250 grammes de savon;

c) Tickets n° 2, catégorie J1 : 100 grammes de savon;

d) Tickets n° 2, autres catégories : 250 grammes de détersif ou 250 grammes de savon mou.

Les tickets 1 et 2 de décembre 1946 de la feuille dont il s'agit, sont validés par la perception de 250 gr. de détersif ou de savon mou, quelle que soit la catégorie du consommateur.

Le ticket S. N. de la feuille de « Denrées diverses » de janvier 1947, permet de percevoir :

Catégorie E : 350 grammes de savon de ménage.

Catégorie J1 : 150 grammes de savon de ménage.

Catégories J2, J3, M. C. V : 50 grammes.

Producteurs : 100 grammes.

2° Savon de toilette :

Le coupon n° 24 de la feuille semestrielle des cartes d'alimentation, donne droit à l'achat d'une savonnette.

3° Savon à barbe :

Le ticket n° 3 « Produits à raser », du 1^{er} semestre 1947, est validé pour l'achat de 50 grammes de savon à barbe ou 80 grammes de crème à raser mousseuse ou 250 grammes de crème à raser sans blaireau.

*

CHARBON

Le coupon n° 6 de la nouvelle carte de charbon de cuisine « foyers sans gaz » est validé. Sa valeur est fixée à 50 kilos de charbon ou boulets ou 1 hectolitre de coke.

Le coupon trimestriel janvier-février-mars (carte ancien modèle) ou le coupon n° 4 (nouveau modèle) de la carte de charbon pour enfants de moins d'un an est mis en vigueur à compter de ce jour.

**

CHAUSSURES

Mise en vente libre de galoches montantes

Les galoches montantes de toutes pointures sont désormais exclues du rationnement.

En conséquence, les tickets-lettres C1 et C2, extraits des cartes de textiles « B », donnent droit chacun à l'achat d'une paire « Usage-Ville » de peinture inférieure à 28.

Les chaussons en basane et les pantoufles à semelles de textiles vendus jusqu'ici contre autorisation d'achat ou coupons pantoufles sont désormais exclus du rationnement et vendus librement.

DISTRIBUTION DE CARBURANT AUX COMMERÇANTS DE L'ALIMENTATION

Aux termes d'une circulaire, en date du 7 octobre 1946, de M. le Ministre du Ravitaillement, le contingent d'essence mis à la disposition du Ravitaillement pour les commerçants de l'alimentation est réparti entre les divers syndicats professionnels intéressés, à charge par ces derniers d'en opérer l'éclatement entre les utilisateurs qui y sont rattachés.

A partir du mois de novembre, le carburant auquel les détaillants en alimentation ont droit leur sera adressé par les organismes désignés ci-dessous :

PROFESSIONS	ADRESSES	OBSERVATIONS
<i>Epicerie et alimentation générale....</i>	1° Syndicat Général des Epiciers détaillants de Seine-et-Oise, 1, r. Collignon, à Saint-Germain-en-Laye.	Pour les épiciers adhérents à ce syndicat.
	2° Union des Syndicats des Epiciers de Seine-et-Oise, 30, rue de Lyon, à Paris.	d°
	3° Syndicat professionnel des Epiciers en détail, 9, rue Nicolas-Flamel, à Paris.	d°
	4° Fédération Française des Syndicats de l'Epicerie et de l'Alimentation, 12, rue du Renard, à Paris.	Pour les épiciers adhérents à ce syndicat et pour ceux ne faisant partie d'aucun syndicat.
<i>Poissonnerie.</i>	5° Syndicat des Poissonniers de Seine-et-Oise, à Versailles.	Pour les poissonniers se servant aux Halles de Paris.
	6° Syndicat des Poissonniers de la Région Parisienne, 90, rue Saint-Denis, à Paris.	Pour les poissonniers se servant aux Halles de Paris.
<i>Crèmerie ...</i>	7° Syndicat de La Crèmerie Française, 29, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, à Paris.	Pour les crémiers adhérents ou non à ce syndicat.
<i>Graineterie</i>	8° Association professionnelle des Produits du Sol et dérivés de Seine-et-Oise, 157, Bourse de Commerce, à Paris.	Pour les grainetiers adhérents ou non à cet organisme.
<i>Charcuterie</i>	9° Fédération des Syndicats des Charcutiers de Seine-et-Oise, 18, avenue de Paris, Versailles.	Pour tous les charcutiers adhérents ou non à ce syndicat.
<i>Boucherie ..</i>	10 Centre d'abats auxquels ils sont rattachés.	d°
<i>Boulangerie</i>	11 Fédération des Syndicats des Boulangers de Seine-et-Oise, 13, rue St-Honoré, Versailles.	Pour tous les boulangers adhérents ou non au syndicat.
<i>Fruits et légumes</i>	12 Ravitaillement Général de Seine-et-Oise, 6, rue Magenta, à Versailles (Service des Carburants).	Pour tous les détaillants exerçant la profession exclusive de marchands de fruits et légumes.

Les demandes de renseignements ou les réclamations doivent être adressées au syndicat professionnel auquel sont rattachés les intéressés et non plus à la Direction Départementale du Ravitaillement Général de Seine-et-Oise.

La Maison de l'Éducation Populaire

Causeries

Le jeudi 9 janvier, à 21 heures, M. Yves MARTEL, ancien acteur et metteur en scène, a fait à la Maison de l'Éducation Populaire, une causerie très intéressante sur *Les Coulisses du Théâtre Parisien*.

Le jeudi 23 janvier, à 21 heures, M. JOLIVET, licencié ès-lettres et élève de l'École Normale Supérieure de Paris, évoquera ses *Souvenirs de voyage dans la Hollande d'après guerre*.

Cours gratuits

Nous rappelons à nos lecteurs que des cours gratuits fonctionnent à la Maison de l'Éducation Populaire. Ces cours, dirigés par des professeurs du lycée de garçons, offrent toutes les garanties désirables. Nous engageons donc très vivement nos jeunes gens à profiter de cette véritable aubaine qui leur permet de compléter leurs connaissances et de s'assurer, par là, une situation meilleure.

Voici l'horaire des cours :

Mardi : 20 h. 15 à 2 h. 15 : *Anglais*.

Mercredi : 20 h. 15 à 22 h. 15 : *Français-Espéranto*.

Jeu-di : 20 h. 15 à 22 h. 15 : *Sténographie*.

Vendredi : 20 h. 15 à 22 h. 15 : *Allemand*.

Les cours sont susceptibles d'être étendus à d'autres matières si le nombre des demandes pour ces matières s'avérait suffisant.

Les inscriptions sont reçues tous les jours, sauf le lundi, à la Maison de l'Éducation Populaire, 26, rue Dailly.

Représentations théâtrales

On projette pour le début de février, une série de quatre représentations des *Cloches de Corneville*. Les dates exactes seront données par voie d'affiches. Nos concitoyens ne peuvent manquer d'assister à ce spectacle qui est soigneusement préparé.

**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Notre appel a été entendu. Tous les jours, nous enregistrons de nouveaux abonnés. Cependant, pour justifier les sacrifices financiers consentis, il est souhaitable que le mouvement s'accroisse encore. Les abonnés font d'ailleurs une excellente affaire, puisqu'ils ont à leur disposition, avec un minimum de frais, toutes les dernières nouveautés et qu'en outre, dans les achats, il est tenu le plus grand compte de leurs désirs.

Afin de permettre à tous les abonnés d'avoir rapidement en mains les livres récemment acquis, il ne sera délivré que deux volumes par lecteur, à partir du 15 janvier. Ces deux volumes ne pourront être gardés que pendant une période n'excédant pas 15 jours, mais ils pourront être échangés au gré de l'abonné tous les jours de distribution.

Les jours et heures de distribution sont les suivants :

Mardi : 17 heures à 18 heures.

Mercredi : 11 heures à 12 heures.

Jeu-di : 17 heures à 19 heures.

Vendredi : 11 heures à 12 heures.

Samedi : 17 heures à 18 heures.

Dimanche : 10 heures à 11 h. 30.

Le salon de lecture est ouvert tous les jours, sauf le lundi et l'après-midi du dimanche, de 10 heures à 12 heures et de 14 h. 30 à 18 heures.

SALLES CHAUFFÉES

La Municipalité rappelle que les mesures qui avaient été prises l'hiver dernier concernant la mise à la disposition de la population de salles chauffées pendant les grands froids sont toujours en vigueur.

Ces salles chauffées sont les salles de la *Cantine d'Entr'Aide de la Péniche*, avenue de Longchamp et de la *Cantine du Centre*, rue de l'Hospice.

Le meilleur accueil est réservé aux personnes qui fréquentent ces salles auxquelles des boissons chaudes sont distribuées.

*

**

RÉVISION

DE LA LISTE ÉLECTORALE POLITIQUE

Les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale de Saint-Cloud, pourront le faire du 15 Janvier au 4 Février inclus, délai de rigueur. Elles devront se munir des papiers nécessaires attestant leur nationalité, leur identité et certifiant qu'elles résident bien depuis six mois dans notre commune. (Se reporter à l'affiche spéciale qui a été apposée en ville à ce sujet).

Les électeurs qui auraient à faire rectifier leur carte voudront bien le signaler pendant cette période.

Pour toutes ces opérations et renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie, 8^e bureau.

**

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1947

Un certain nombre de jeunes gens de la classe 1947 ne se sont pas présentés en mairie pour se faire recenser avec leur classe d'âge, sous prétexte qu'ils avaient déjà été l'objet d'une mesure de recensement en vue de leur admission éventuelle au service prémilitaire.

L'attention des jeunes gens est attirée sur l'obligation qui leur est faite par la loi de se faire recenser en vue du conseil de révision avec leur classe d'âge.

Les recensements effectués au titre du service prémilitaire ne peuvent, en aucun cas, tenir lieu de recensement pour le conseil de révision.

CONSEIL DE RÉVISION

Le conseil de révision de la classe 1947 aura lieu le Jeudi 30 janvier, aux écoles Gambetta, à Sèvres.

Compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal

Séance du 11 Décembre 1946

Le Conseil :

- 1^o Décide d'acquérir un piano d'occasion pour la Maison de l'Éducation Populaire et des Jeunes, 26, rue Dailly, ainsi que du matériel de reliure, en vue de donner des cours de reliure et, le cas échéant, relier les livres de la bibliothèque municipale;
- 2^o Approuve des avenants aux contrats d'assurance automobile de la Ville concernant le risque accident;
- 3^o Approuve un avenant au contrat d'assurance accident des enfants des écoles, en vue de la majoration des garanties;
- 4^o Donne son accord en vue de l'application par la Société des Pompes Funèbres Générales de certaines hausses autorisées par arrêtés ministériels et préfectoraux concernant les prix des cercueils et les tarifs de location et prestations de service. Regrette d'être constamment dans l'obligation d'enregistrer des hausses à ce sujet et émet un vœu tendant à la stabilisation définitive des prix;
- 5^o Décide de louer à « La Société l'Électricité de France » (ex-« Ouest-Lumière »), une parcelle de terrain appartenant à la ville pour permettre à cette Société de construire un transformateur électrique, rue Gounod, destiné à améliorer la distribution de l'électricité aux riverains qui constatent fréquemment des chutes de tension;

- 6° Emet un vœu tendant à placer dans la catégorie « Hors Classe », les lycées de garçons et de filles de Saint-Cloud, sous réserve que l'Etat verse au personnel de ces établissements l'indemnité résultant de ce nouveau classement. Maintient sa position déjà prise concernant les dépenses résultant du fonctionnement et de l'installation des lycées de garçons et de filles, dépenses qui doivent être supportées par l'Etat, du fait que la majeure partie des élèves fréquentant ces deux établissements, sont étrangers à Saint-Cloud.
- 7° Accorde plusieurs secours d'études à des familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les cours commerciaux de Suresnes;
- 8° Décide de demander à l'Autorité supérieure de fixer à 25 % de la taxe d'Etat, la taxe communale sur la publicité faite à l'aide, soit de panneaux-réclames, soit d'affiches, soit d'enseignes lumineuses;
- 9° Décide d'accorder gratuitement, dans le cimetière de la ville, des concessions perpétuelles aux défunts des militaires et victimes civiles, morts pour la France, dont les familles demandent le retour à Saint-Cloud, et ne sont pas elles-mêmes propriétaires de concessions dans le cimetière, ceci afin d'exprimer toute sa reconnaissance à ces militaires et civils et de permettre aux familles, concurremment avec les dispositions prises par l'Etat, de faire procéder sans frais au transfert du corps de leur cher disparu. En ce qui concerne le regroupement dans le cimetière, dans un même carré, des tombes des militaires et civils, morts pour la France, au cours des deux guerres, désigne une commission chargée d'étudier sur place la question et de lui faire des propositions;
- 10° Autorise le remboursement du prix de deux concessions rendues disponibles dans le cimetière;
- 11° Fixe les honoraires à accorder à un avocat de la Cour de Cassation chargé de défendre les intérêts de la ville dans une instance portée devant cette haute juridiction par une entreprise de travaux publics, qui ne s'est pas tenue pour battue d'avoir été déboutée de ses demandes précédentes par le Juge de Paix, d'une part, et par le Tribunal Civil de Versailles, d'autre part, concernant la restitution de droits d'octroi;
- 12° Autorise le Maire à défendre une instance déjà engagée devant le Conseil de Préfecture interdépartemental de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, concernant une affaire de démolition d'immeuble menaçant ruine, situé rue de la Paix, à Saint-Cloud. Décide de constituer avoué, le cas échéant avocat et de désigner un expert;
- 13° Décide, sur la demande formulée par le Comité Français pour l'érection du monument à la mémoire du Président Franklin-D. Roosevelt, comité placé sous le haut patronage du Gouvernement français, d'ouvrir à Saint-Cloud une souscription publique et de voter à cet effet un crédit de 5.000 fr. représentant la participation de ceux dont les moyens ne permettent pas de verser directement à cette souscription;
- 14 Décide d'acquérir 300 chaises d'un modèle spécial, en vue d'aménager la salle de spectacle à la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly et de remplacer des chaises cassées et irréparables dans les écoles publiques de la ville;
- 15° Décide de faire procéder à l'aménagement d'une aire de lavage derrière le garage municipal, 54, avenue du Maréchal-Foch, afin que les services de la ville ne continuent pas à laver les véhicules sur l'avenue Foch même, ce qui est contraire aux règlements de voirie. Ouvre en vue de cette réalisation, un crédit qui sera englobé dans les crédits d'entretien du budget de 1947;
- 16° Donne son accord en vue de l'approbation pour valoir marché de certains mémoires de fournitures et autorise le Maire à passer des marchés de gré à gré pour des réparations importantes de carrosserie à effectuer à des camions de la voirie;
- 17° Approuve les mesures urgentes prises par la Municipalité pour la remise en état du sous-sol de la rue de Nogent, pour recanaliser la source des Mulets et réfectionner la chaussée. Décide de rétablir l'eau à la fontaine publique de la rue Royale, en attirant l'attention des habitants sur le fait que cette eau est impropre à la consommation. Invite le Maire à se mettre en rapport avec les propriétaires de la source des Mulets en vue du règlement de certaines dépenses.
- 18° Décide de faire exécuter une première tranche de travaux d'égouts dans la partie du territoire communal appelé « bassin Magenta ». Approuve le dossier présenté par un homme de l'art et sollicite pour ce projet qui se chiffre à environ 9.000.000 de francs, une subvention de l'Etat. Décide de financer la dépense restant à la charge de la ville au moyen d'un emprunt à long terme;
- 19 Accepte la proposition faite par la S. N. C. F. de remettre gratuitement à la ville une parcelle de terrain d'une contenance de 13 mètres carrés 44, située au square Joffre, en face de la gare de Saint-Cloud-Montreout, sur laquelle parcelle est édifié un chalet en bois servant de cabinet immobilier.
- 20° Décide d'acquérir à l'Entr'Aide Française du matériel disponible de jardin d'enfants, destiné à la garderie municipale fonctionnant le jeudi dans la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, à Saint-Cloud;

21° Procède à l'examen de diverses demandes formulées par des agents communaux, tendant à obtenir l'amélioration de leur situation matérielle;

22° Après discussion et échange de vue, décide d'arrêter de la façon suivante, la liste, par ordre d'urgence, des travaux dont la réalisation s'impose dans l'intérêt de la collectivité cloodoaldienne :

1° Agrandissement des trois groupes scolaires;

2° Construction d'un établissement de bains-douches aux Coteaux;

3° Travaux d'assainissement général de la ville pour faire suite à la première tranche d'égouts dont la réalisation vient d'être décidée au cours de la présente séance.

4° Construction, en vue du relogement, dans le cas de réalisation du projet BRUNAU, d'aménagement de la place Georges-Clemenceau;

5° Construction d'une crèche;

6° Construction d'une Salle des Fêtes;

7° Construction d'un stade avec aménagements nautiques pour faire suite à sa décision déjà prise d'acquisition de terrains, quai Carnot.

Décide, en outre, de confier chacune de ces questions à une commission composée de quelques-uns de ses membres, laquelle examinera les conditions de réalisation de ces travaux et transmettra ses propositions aux commissions compétentes pour mise au point définitive avant présentation à l'Assemblée communale;

23° Puis, se constituant en Comité secret, conformément à la loi, émet son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

Le Secrétaire de séance,

A. COLIN

Lessay, filleule de Saint-Cloud

Chacun sait que la petite ville de Lessay (Manche), totalement sinistrée au cours de la dernière guerre, est la filleule de Saint-Cloud. Nous avons d'ailleurs, dans ce bulletin, parlé à différentes reprises de cette commune. Pensant que tout ce qui touche à celle-ci est susceptible d'intéresser nos lecteurs, nous reproduisons ci-dessous le texte émouvant du discours du Maire, prononcé à l'occasion du 11 novembre 1946.

Chaque 11 novembre qui passe rend plus difficile à ceux qui voudraient en être fiers, le devoir de prendre la parole sur la tombe de nos morts.

Si nos cimetières dont la terre humide d'automne pèse lourdement à nos semelles, ainsi qu'à nos cœurs le poids de la vérité, ne devaient entendre que des hymnes à la gloire de ceux qui sont tombés pour que la patrie demeure, les orateurs de cet anniversaire éprouveraient moins de peine.

Aujourd'hui, ce pays qui fut beau, d'une beauté morale à l'unisson de ses sites enchanteurs, ce n'est pas être pessimiste de dire de lui, mais c'est être vrai, qu'il est devenu après la tourmente un bourbier se creusant chaque jour davantage. Du plus humble de nos villages à la plus fastueuse de nos villes, de la plus modeste collectivité aux assemblées dites nationales, dans toutes les classes de la société, ce n'est plus au lendemain d'une épreuve qui eut dû assainir le cœur des hommes de même que le feu purifie ce qu'il embrase, ce n'est plus, dis-je que corruptions, vols, cupidités, jalousies, querelles vaines des individus et des partis.

Il n'est pas un journal qui ne regorge de scandales, de meurtres, de cambriolages, de drames de famille, de misère ou de rumeurs de guerre. Les nations et leurs chefs s'épient et attendent le moment opportun de s'entre-tuer avec des armes qui ne sont plus même à la taille des hommes.

Aux portes de ceux qui ont charge d'âmes ou qui détiennent le sceptre lourd de la direction des affaires spirituelles, sociales, administratives ou autres, viennent quotidiennement déferler, écumant comme la lame qui, le soir des grandes marées, balaie l'entrée de nos havres, les mensonges cupides, les jalousies haineuses, l'hypocrisie flagorneuse.

Une génération de jeunes, formée non plus à la grandeur d'âme cornélienne, mais à celle du lucre qui paie au prix du sang même des autres, une génération qu'une autre a trahie, à qui on a enseigné une morale à l'idéal sans foi, parce qu'on a supprimé Dieu, son seul et réel fondement (telle est la pensée du président de la plus grande démocratie du monde). Voilà ce qu'aujourd'hui on trouve autour de soi en se baissant un peu.

Et voilà donc les fleurs dont il faudrait tresser une couronne et faire une gerbe pour orner « leurs tombeaux » !

Répéter en ce 11 novembre, sur la tombe de nos héros de 1914-1918 et 1940-1945 des serments inutiles qui ne seront jamais tenus.

Quant à moi, je m'y refuse catégoriquement, et le cœur lourd, en qualité de maire, je romps avec une tradition qui s'est avérée menteuse à l'usage; au nom des habitants de cette commune qui savent encore méditer et songent, angoissés, aux lendemains, je m'inclinerai simplement vers ceux qui reposent en ce lieu, en priant pour le repos de leur âme, suppliant Dieu d'en rendre une à ceux qui sont restés sur la terre... et qui vivent comme s'ils n'en avaient plus.

**

DES NOUVELLES DE SAINT-CLOUD DU MINNESOTA (U. S. A.)

Voici quelques extraits traduits de la lettre reçue par le Maire, de son collègue de Saint-Cloud du Minnesota (U. S. A.).

J'ai été heureux de recevoir votre lettre du 14 novembre et d'avoir les timbres commémorant la destruction du château de Saint-Cloud, en 1871. Vous pouvez être sûr que ces timbres ont été reçus avec le plus grand intérêt et qu'ils seront placés de telle manière que tous les habitants de Saint-Cloud puissent les voir.

J'ai aussi reçu les vues aériennes de la ville de Saint-Cloud (France). Je les ai remises entre les mains de Mgr THIEBAULT, qui est originaire de votre grand pays et vicaire général du diocèse de Saint-Cloud (Minnesota). Il a eu l'occasion de faire plusieurs visites en France et particulièrement à Saint-Cloud et il a été très intéressé par les vues aériennes de votre ville.

Je vous remercie aussi des nombreux bulletins et autres intéressantes informations que nous avons reçus de vous ces derniers mois.

Nos difficultés dans cette période de reconversion sont beaucoup plus grandes et beaucoup plus hâcelantes qu'à aucun moment de la période de guerre. La recherche de logements et de locaux pour notre population est probablement notre plus grande difficulté et cette période de réajustement apporte avec elle d'innombrables requêtes au Gouvernement pour fournir tout ce qu'il est très difficile de trouver, à cause du manque de matériaux, du manque de main-d'œuvre et du manque d'équipement mécanique indispensable. Bref, nous avons été très occupés à essayer de résoudre nos propres problèmes; nous avons eu très peu de temps de reste pour quoi que ce soit d'autre.

Je suis sûr, toutefois, que tout cela n'est pas nouveau pour vous et qu'en fait votre propre situation est cent fois plus critique que la nôtre.

J'ai entendu, l'autre dimanche, un très intéressant programme radio-transatlantique entre les deux cités sœurs de Dunkerque, (état de New-York) et de Dunkerque (France) et il m'a semblé qu'un programme similaire pourrait être possible dans l'avenir entre nos deux villes sœurs de Saint-Cloud du Minnesota et Saint-Cloud, France.

Je vous adresse pour vous et la population de Saint-Cloud, mes vœux les meilleurs.

James H. MURPHY.

Maire de la Ville de Saint-Cloud (Minnesota).

**

SERVICES D'HOPITAL

Ainsi que la branche « Protection Maternelle et Infantile » de la direction sanitaire et sociale de la région parisienne l'avait prévu, l'Hôpital de Saint-Cloud sera en mesure de donner satisfaction à la Caisse de Sécurité Sociale en faisant fonctionner pour la date convenue le « Centre prénatal » nouvellement créé. On n'attend plus que la signature des conventions par le Ministère intéressé.

On peut aussi considérer les travaux des nouvelles salles de consultations externes comme terminés : les visites d'ophtalmologie, d'oto-rhino-laryngologie, de neuro-psychiatrie y tiendront à l'aise. Les malades des voies respiratoires useront de la radio sur place, au rez-

de-chaussée, puisque l'achat d'un second radio-groupe complet est en voie de réalisation.

A propos de radiologie, étant donné l'affluence accrue des bénéficiaires de ce service, un jour supplémentaire sera consacré aux examens. Les séances auront donc lieu le lundi, le mercredi et le vendredi, à partir du 1^{er} février prochain.

La modernisation de l'armement hospitalier se poursuit régulièrement. Il va être bientôt mis à la disposition du service de gynécologie, un « Appareil Universel 135 » (diathermie, coagulation, effluvation, etc.), qui, entre autres usages, permettra le traitement efficace de la métrite et de la stérilité. L'appareil calculateur du métabolisme basal est également remis en ordre de marche.

Enfin, la population doit savoir que les nouveaux services de contagieux sont définitivement installés et comprennent de belles et confortables chambres d'isolement pour hommes et pour femmes.

**

Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation

Communiqué de M. le Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

M. Laurent CASANOVA, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, rappelle que la loi du 10 mai 1946, mettant fin aux hostilités, a fixé la suppression des délégations de solde au 1^{er} janvier 1947 et la suppression des allocations militaires au 1^{er} mars 1947.

En conséquence, les familles des non rentrés (prisonniers de guerre, internés, déportés politiques, raciaux, du travail, qui ne l'ont pas encore fait, sont instamment invitées à remplir sans retard et à adresser sans délai au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Direction de l'Etat Civil et des Recherches), 37, rue de Bellechasse, Paris (7^e), la demande de régularisation d'état civil prévue par la circulaire du 18 mars 1946 et publiée au J. O. du 24 mars 1946. Les imprimés se trouvent dans les Directions départementales des Anciens Combattants au chef-lieu de chaque département.

L'attention est tout particulièrement attirée sur le point suivant : toutes les familles n'ayant pas reçu un acte de décès ou de disparition avant la suppression de la délégation de solde ou de l'allocation militaire, ne pourront faire valoir leur droit à pension avant d'avoir obtenu la pièce précitée, essentielle pour la constitution du dossier de pension.

Tout retard en cette matière risque donc d'avoir pour les familles en cause les conséquences les plus fâcheuses.

Pour Seine-et-Oise, les imprimés sont à demander à M. le Directeur Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 21, boulevard de la République, à Versailles.

CASANOVA.

Carte du Combattant aux combattants volontaires de la Résistance

La loi du 15 mai 1946 a fixé le statut et les droits des combattants volontaires de la Résistance, et a institué une carte du combattant en leur faveur.

Par décision de M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, les Offices départementaux des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ont été chargés de constituer les dossiers nécessaires à la délivrance de cette carte.

A cet effet, l'Office de Seine-et-Oise a pris les dispositions nécessaires à l'instruction aussi rapide que possible des demandes qui lui seront soumises, tout en réduisant au minimum les correspondances avec les Mairies du département.

L'Office dispose d'un stock de formules de demandes destinées aux demandeurs qu'il mettra à la disposition de ceux-ci soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie, soit par l'intermédiaire des associations groupant des résistants.

Les intéressés doivent avoir appartenu à un réseau ou à un mouvement de résistance à caractère militaire, et produire certaines justifications et des attestations de leurs anciens chefs.

Dans ces conditions, il y a intérêt à ce que les anciens combattants dont il s'agit prennent contact par écrit avec l'Office qui, suivant chaque cas spécial, et sur le vu de leurs premières explications, leur adressera toutes formules et précisions utiles.

Faïences et Porcelaines de Saint-Cloud

AU XVII^e ET XVIII^e SIECLE

Deux articles particulièrement intéressants sur les faïences et porcelaines de Saint-Cloud, au XVII^e et XVIII^e siècles, nous parviennent en même temps. L'un, adressé par M. R. HARDOUIN, docteur de l'Université de Paris; l'autre, émanant de Mlle A. M. QUITTERAY, demeurant 19, rue du Calvaire, à Saint-Cloud.

Dans l'impossibilité d'insérer simultanément dans notre bulletin ces deux articles, nous allons passer celui de Mlle QUITTERAY et nous ferons paraître ultérieurement celui de M. HARDOUIN.

Nous remercions ces deux personnes de nous avoir remis leur documentation qui, nous en sommes certain, intéressera vivement nos lecteurs.

Saint-Cloud qui s'est acquis une juste célébrité dans l'histoire religieuse et politique de la France, eut également dans la vie économique et financière de notre pays, ses heures de gloire, grâce à sa Manufacture de Faïences et de Porcelaines, une des plus renommées du XVII^e et du XVIII^e siècle.

La faïencerie de Saint-Cloud fut fondée dans la dernière moitié du XVII^e siècle. Elle se trouvait située en bordure de la Seine, non loin du pont de Saint-Cloud, à l'emplacement de l'actuel n° 14 du quai du Président-Carnot.

Pierre CHICANEAU en était propriétaire et plus tard, ses enfants et Henri TROU.

Cette manufacture produisait des faïences à émail stannifère blanc grisâtre, décorées de lambrequins, de bordures, de rinceaux de fleurs, de couleur bleue, cernée de noir, plus ou moins foncé, suivant le degré de cuisson du feu. Elles étaient d'un style très élégant et leur décoration rappelait celle des faïences de Rouen.

De nombreux vases, des plats, des assiettes, les services des résidences royales sortirent de ses ateliers. La remarquable collection de pots à pharmacie tels que cruches, canons pour sirops et onguents, gobelets, urnes et flacons, qui fut donnée par Louis XIV à l'Apothicaire de l'Infirmerie Royale et qui se trouve à la pharmacie de l'Hôpital de Versailles, en sont les plus caractéristiques spécimens.

Beaucoup de faïences de Saint-Cloud ne sont pas marquées. Cependant, sur plusieurs, on voit les lettres suivantes : S C T (Saint-Cloud-Trou), du nom du successeur de CHICANEAU.

On pouvait commander à Saint-Cloud toutes les pièces que l'on pouvait désirer ainsi qu'en atteste cette phrase relevée dans le *Livre Commode des Adresses*, d'Abraham DE PRADEL, publié en 1690 : « Il y a une fayencerie à Saint-Cloud où l'on peut faire exécuter tels modèles que l'on veut. »

La fabrique, qui avait déjà un beau renom, prit une extension considérable lorsque Pierre CHICANEAU, qui travaillait sans relâche à la fabrication de la porcelaine qu'avait expérimentée avant lui, Louis POTERAT, de Rouen, vit avec bonheur ses essais réussir. C'était en l'année 1677.

Cette porcelaine ou pâte tendre, était formée d'éléments artificiels; à l'encontre de la porcelaine dure, elle ne contenait pas de kaolin, élément naturel.

D'après un mémoire présenté à l'Académie des Sciences, le 13 novembre 1765, la porcelaine de Saint-Cloud était composée de « Terre de Garches, de sable et de potasse. L'émail est toujours à base de plomb. »

Ces porcelaines étaient cuites à très basse température et en deux fois (une fois pour le biscuit, une deuxième fois encore plus faible, pour le vernis ou la couverte). Il faut convenir qu'elles étaient très difficiles à réussir, se déformaient facilement au feu et de ce fait étaient d'un prix élevé.

BRONGNIARD écrivait « qu'il fallait plus de recherches, de travaux, de génie pour inventer une telle porcelaine que pour faire de la porcelaine dure. »

Pierre CHICANEAU mourut un an après sa découverte, en 1678, après avoir légué à ses enfants le secret de ses procédés.

Sa veuve, Barbe COUDRAY, se remaria, en 1679 avec le sieur Henri TROU qui apporta à la fabrique la haute protection de Monsieur, frère du roi.

Par lettres patentes du 16 mai 1702, les héritiers CHICANEAU se virent confirmer le bénéfice de leur découverte.

Le Duc d'Orléans s'étant enthousiasmé pour la Manufacture, il s'ensuivit que les seigneurs de l'époque contribuèrent par leurs achats à sa prospérité.

Cette porcelaine était d'un aspect doux et velouté, d'un blanc laiteux, transparente et décorée avec un goût exquis de lambrequis ou d'arabesques de style français, de couleur bleue.

D'autres étaient entièrement blanches avec un décor en relief (décor à la feuille d'artichaut, à la fleur d'aubépine. Quelques pièces très rares étaient rehaussées d'ors par un procédé que Saint-Cloud connut et mis en usage. Enfin, d'autres furent à décors polychromes, imitant des sujets japonais et chinois.

Les porcelaines les plus variées (tasses, jardinières, vases, cache-pot, coquetiers, théières, sucriers, pots à tabac, brûle-parfums, pots à fard, statuettes, manches de couteaux et de fourchettes), furent répandues dans le commerce.

La Manufacture eut le privilège de marquer ses pièces du Soleil, arme parlante de Louis XIV (en bleu sous couverte) entre les années 1696 et 1722. De très rares pièces sont marquées d'une fleur de lys en creux dans la pâte (1696). Les marques les plus répandues furent S C (Saint-Cloud-Trou), 1722-1766.

Nombre d'objets furent signés de croix, de chiffres, qui semblent être des marques de décorateurs ou de réassortiment. Mais il faut noter que de très belles pièces ne possèdent aucune marque.

un savant anglais, Martin LISTER, qui voyageait en France, vers 1698, aurait visité la Manufacture de Saint-Cloud. Voici ce qu'il en dit : « J'ai vu les poteries de « Saint-Cloud et j'en suis très content, car je l'avoue,

« je n'ai pu trouver aucune différence entre les articles
« faits dans cet établissement et la plus belle porcelaine
« de Chine que j'ai vue. On vend à Saint-Cloud ces
« poteries à un prix très élevé : on demande plusieurs
« écus pour une seule tasse à chocolat. On a vendu des
« services à thé à raison de quatre cents livres le
« service. »

Deux ans plus tard, en 1700, le *Mercure de France* relate en ces termes la visite de la Duchesse de Bourgogne :

« Le 3 septembre, Madame la Duchesse de Bourgogne ayant passé par Saint-Cloud et tourné le long
« de la rivière pour aller chez Madame la Duchesse de Guiche, fit arrêter son carrosse à la porte de la maison
« où M. CHICANEAU ont établi depuis plusieurs années
« une Manufacture de porcelaines fines qui, sans contredit, n'a point de semblables dans toute l'Europe.

« Cette princesse prit plaisir à voir faire sur le tour
« des pièces d'un très beau profil. Elle en vit peindre
« quelques autres sur des dessins plus réguliers et mieux
« exécutés que ceux des porcelaines des Indes. Elle alla
« ensuite voir travailler aux faïences qui se fabriquent
« dans la même manufacture; après quoi, MM. CHICANEAU la conduisirent dans leur cabinet où elle vit
« quantité de fines et belles porcelaines dans leur perfection dont elle fut si contente qu'elle leur promit
« d'y revenir. Elle ne sortit de chez eux qu'après avoir
« marqué sa satisfaction par les libérations qu'elle fit
« aux ouvriers.

« Leurs Altesses Royales, Monsieur et Madame font
« souvent l'honneur à MM. CHICANEAU d'aller voir leur
« manufacture. Ils reçoivent aussi de fréquentes visites
« de princes, de seigneurs, d'ambassadeurs et de toutes
« sortes de curieux qui viennent chaque jour admirer
« la beauté des ouvrages qui s'y fabriquent et dont il
« se fait un grand débit pour les pays étrangers. »

Les années qui suivent marquent l'apogée de la faïencerie.

En 1737, un incendie la ravagea en partie, mais elle fut immédiatement reconstruite.

De graves dissensions s'étant élevées entre divers membres des familles CHICANEAU et TROU, la Manufacture périclita et dut déposer son bilan, le 29 septembre 1766. Il y avait alors en son magasin de Saint-Cloud un total de 25.262 livres de marchandises.

Elle avait existé près d'un siècle.

Ses admirables produits qui ont contribué au renom de notre pays, ont toujours été très recherchés des collectionneurs.

Il existait avant la guerre de 1939, un musée de la Ville de Saint-Cloud, qui se tenait à la Mairie.

Par suite des événements, il fut fermé et tout ce qui s'y trouvait fut soigneusement conservé.

Très prochainement, le musée rouvrira ses portes et les Clodoaldiens pourront admirer de très belles pièces de la faïencerie de Saint-Cloud, ainsi qu'une intéressante collection d'objets anciens, se rattachant à l'histoire locale.

A. M. QUITTERAY.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des Manufactures Françaises de Porcelaine (de CHAVAGNAC et de GROLLIE).

Manuel à l'usage des Amateurs de Porcelaines Tendres Françaises (G. ROBERT et M. LEYENDECKER).

Porcelaine Française du 17^e au 19^e siècle (P. ALFASSA et J. GUÉRIN).

La Céramique au Château de Versailles sous Louis XIV (AUSCHER).

Histoire de Saint-Cloud

(Suite)

Le Château de Saint-Cloud sous le Régent (1701-1723)

Est-ce le souvenir de cette fête qui donne à l'Electeur de Bavière l'idée de s'installer à Saint-Cloud ? En 1713, cherchant une maison de campagne aux alentours de Paris, il se rendit arquéreur d'une maison située à l'extrémité du village, du côté de Suresnes, sur le coteau et dont les jardins, en terrasse, descendaient jusqu'à la Seine. Le célèbre BOFFRAND présida à sa décoration intérieure: des tapisseries de cuir, des tentures de brocatelle garnissaient les murs. Pendant deux ans, l'Electeur séjourna à Saint-Cloud et laissa son nom à la demeure qu'il habita.

La mort de Louis XIV amena un changement notoire dans la vie du château de Saint-Cloud qui va redevenir habité plusieurs mois par an comme du temps de Monsieur. Madame, qui depuis son veuvage, n'avait point quitté la cour, fut très affectée par la mort du Roi. « C'est pour moi, crit-elle, un malheur dont vous ne pouvez vous faire une idée ». Le jeune Louis XV fut conduit aussitôt à Vincennes, mais le Régent s'étant installé à Paris, Madame le suivit au Palais-Royal. Cette habitation ne lui convenait guère. Elle n'avait qu'un désir, revenir résider au château de Saint-Cloud. « Ce n'était pas en mon pouvoir, écrit-elle, de trouver de l'agrément à Paris. Je voudrais avoir la fièvre, car j'ai promis de ne pas quitter Paris si je n'y tombais malade mais dès que j'aurais la fièvre, je m'en retournerai à notre *cher* Saint-Cloud. C'est un endroit enchanteur et c'est avec raison car il n'y a pas au monde de séjour plus agréable. »

Bien plus que son fils, Madame va devenir désormais la souveraine de Saint-Cloud. Chaque année, elle s'y installera vers avril ou mai. Elle y restait jusqu'en novembre quand les rigueurs de la saison l'obligeaient à quitter le palais devenu glacial. Beaucoup de chambres n'avaient pas de cheminée et comme elle le disait, elle aurait fait mourir la plupart de ses gens à les contraindre l'hiver entier à Saint-Cloud. N'eût été cette préoccupation, elle aurait volontiers passé toute l'année dans ce lieu. A Saint-Cloud, elle vivait comme du temps de Monsieur au milieu de ses collections de numismatique (1) et entourée de ses petits chiens qui ne la quittaient guère; elle les prenait sur ses genoux, même quand elle écrivait et à force de jouer avec les encriers, ils étaient la cause de désastres ! Elle-même nous raconte son emploi du temps : « Rester couchée n'est pas mon fait. Dès que je m'éveille, il faut que je sorte du lit. Je déjeûne rarement et seulement avec du pain et du beurre. Je ne prends ni chocolat, ni café, ni thé, ne pouvant souffrir ces drogues étrangères. Je suis en tout les habitudes allemandes et ne trouve bon dans le manger et le boire que ce qui est conforme à nos vieux usages ». Puis, elle se mettait à sa volumineuse correspondance; elle commençait ordinairement ses lettres vers 7 ou 8 heures du matin; parfois même à 3 h. 30. Avec l'âge, elle avait abandonné la chasse. Elle remplaça son sport favori par une distraction qu'elle n'appréciait pas moins, le théâtre D'où de perpétuelles allées et venues entre Saint-Cloud et Paris. Elle venait au moins deux fois par semaine à la représentation de

(1) Elle avait près de 900 médailles. Elle-même disait qu'il y avait peu de médailles antiques qui ne fussent en sa possession. Elle avait débuté par l'acquisition de 260 médailles appartenant au duc de Savoie, parmi lesquelles il y en avait de très rares. Le Régent ne pouvait lui faire de plus grand plaisir que de lui offrir des pièces de numismatique.

l'Opéra, de la Comédie Française ou de la Comédie Italienne. Elle profitait de sa présence dans la capitale pour faire des visites à ses vieilles amies : la grande-duchesse de Toscane, la duchesse de Lude, etc... En effet, malgré la misanthropie qu'elle se plaisait à afficher, Madame aimait à recevoir à Saint-Cloud; on y voyait la duchesse de Bancas, Madame de Dangeau, la femme du célèbre journaliste, « charmante de visage, de taille et de grâce » et d'autres encore.

Son visiteur préféré était sans conteste le Régent. Il avait l'habitude, après le conseil ou sur les 5 heures du soir, quand il n'y avait point eu, d'aller à Saint-Cloud voir la Palatine à qui, relate Saint-Simon, il a toujours rendu beaucoup de soin et de respect. Ces visites, Madame les commente de sa manière personnelle et pittoresque : « Elles me font meilleur effet que le quinquina, elles me réjouissent le cœur et ne me causent pas de souffrance dans l'estomac. Il me dit toujours quelque chose de drôle qui me fait rire ! »

Madame appréciait moins la présence de ses petites-filles. Les six filles du Régent fréquentèrent en effet successivement la demeure de Monsieur. Les rapports de Madame avec l'aînée, devenue duchesse de Berry, n'étaient guère affectueux; voici le portrait qu'elle en a laissé : « Madame de Berry a de l'esprit mais elle a été fort mal élevée; je ne lui dis rien, je ne la regarde plus comme un de mes petits-enfants; elle reste de son côté; je ne m'occupe pas d'elle et elle ne s'occupe pas de moi; je ne veux rien avoir à démêler avec elle. Je vis poliment avec elle comme une étrangère mais je ne la vois pas souvent. » Pourtant, la duchesse de Berry aimait à venir à Saint-Cloud pour y prendre des bains dans la rivière et se promener à cheval dans les jardins. Les préférences de Madame allaient à la seconde, Madame d'Orléans, future abbesse de Chelles. « Elle est bien élevée et point laide; elle a de très jolies mains et elle a, naturellement, un teint rose et blanc; pour la figure comme pour la taille, c'est la plus jolie de toutes. Elle danse bien, elle chante encore mieux, elle a une voix étendue et belle, elle déchiffre la musique à livre ouvert et elle comprend parfaitement l'accompagnement. Elle aime les chiens, les chevaux, la chasse, les coups de fusil » Quant à Mlle de Valois, la troisième, elle était brune, avec de fort beaux yeux, mais un nez vilain et gros. Sans être vraiment jolie, une belle peau aux couleurs agréables la rendaient attrayante quoiqu'elle eut une taille courte et la tête enfoncée dans les épaules. » La quatrième était Mlle de Montpensier. Madame la qualifie de la personne « la plus désagréable » qu'elle ait vue de sa vie; « dans toutes ses façons d'agir, qu'elle parle, qu'elle mange, qu'elle boive, elle est insupportable ». Toutes les préférences de la grand-mère allaient à son unique petit-fils, le duc de Chartres : « C'est un charmant enfant, disait-elle de lui, je l'aime mieux que ses trois sœurs ensemble; il n'y a que lui qui soit toujours content... »

La femme du Régent, la duchesse d'Orléans, venait, elle aussi, à Saint-Cloud, de temps à autre. Elle s'accordait plus ou moins bien avec Madame qui écrit à son sujet, en 1716 : « Je suis satisfaite de Madame d'Orléans; elle me témoigne de grands égards; je fais aussi de mon mieux pour lui plaire en tout et je vis avec elle aussi poliment que possible. »

Sans être aussi nombreux que du temps de Monsieur, les ambassadeurs étrangers continuaient à se rendre à Saint-Cloud, de même que les visiteurs de marque, tels l'ex-reine d'Angleterre, le Czar Pierre-le-Grand, etc... Ce dernier plût particulièrement à Madame et sa venue fut un événement dans les annales de Saint-Cloud. « J'ai reçu une grande visite, écrit la Palatine à quelque cousin d'Allemagne, celle de mon héros le Czar. Je lui trouve de très bonnes manières en prenant cette expression dans le sens de celles d'une personne sans façon

et nullement affectée. Il a beaucoup de jugement; il parle un mauvais allemand, mais il se fait cependant comprendre sans peine et il cause très bien; il est poli à l'égard de tout le monde et il est fort aimé ». Suivant la tradition, on lui fit visiter les jardins où il se promena à cheval et en calèche; en son honneur, les grandes eaux marchaient. Le financier Law se rendait fréquemment à Saint-Cloud pour y rencontrer le Régent et l'entretenir de ses fameux projets financiers. Madame l'appréciait vivement : « Il me paraît un brave homme et il a beaucoup de talent ». Elle aimait moins Dubois, l'ancien précepteur du duc d'Orléans, devenu, grâce à ses intrigues, cardinal de France et premier ministre. Madame a laissé un tableau piquant de la venue à Saint-Cloud de ce petit homme « maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde et à mine de fouine ». « Tout le monde, raconte-t-elle, est en grand habit car j'ai une cérémonie à trois heures, savoir la réception de ce maudit cardinal Dubois. Le pape lui a envoyé la barrette et il faut que je le salue, que je l'invite à prendre place, que je l'entretienne pendant quelque temps. Ce sera une corvée, mais les corvées et les désagréments, c'est là mon pain blanc quotidien. »

(A suivre).

H. KRANTZ-MANONCOURT

Chargée de mission à la Direction des Beaux-Arts.

AVIS ET COMMUNIQUES

Le Moto-Club Clodoaldien communique :

Notre banquet annuel, auquel étaient conviés les membres du M. C. C., ainsi que tous les amis de la motocyclette, a obtenu le plus vif succès.

Parmi la nombreuse assistance, nous avons remarqué beaucoup de coureurs, entre autres MM. PERRIN, LAUER, HOUEL, CHARRIER, KIENE, BONIN, GODERE, LEROUGE et même quelques coureurs belges de passage à Paris, dont MASUY, un des meilleurs spécialistes du side-car, en Belgique.

M. DE REVIERS, notre président, retraça brièvement l'activité du club durant cette saison, dans un discours fort applaudi.

Un seul point noir, l'absence de notre président d'honneur M. ANTONAT, qui s'est abstenu, étant grippé.

En résumé, très bonne fin d'année tout à l'honneur du M.C.C.



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Comité de Saint-Cloud, 26, rue Dailly

Une session de cours pour moniteurs de colonies de vacances pour jeunes filles et jeunes gens est organisée à Paris par la Croix-Rouge Française.

Les cours, extrêmement simples, auront lieu de 20 h. 30 à 22 heures, les mardis 14, 21, 29 janvier et les 4, 11, 18 février, ainsi que les 4, 11, 18 et 25 mars.

Ils seront suivis de deux week-end obligatoires pour obtenir le diplôme de « Moniteur de Colonies de Vacances ».

Le prix des cours, sans compter le week-end est de 450 francs.

Ce diplôme sera probablement rendu obligatoire par décret ministériel.

Les titulaires seront certains d'obtenir un poste pour les vacances de 1947.

Prière de s'inscrire d'urgence à la permanence, auprès de Mlle GERODOLLE, 26, rue Dailly, ou par lettre chez M. HOUEL, 124, boulevard de la République. Mol. 58-85.

Repas des Rois à l'Asile Lelégard

Le Comité de la Croix-Rouge organise, le 19 janvier, un repas des Rois pour les pensionnaires de l'Asile.

Prière aux membres de la Croix-Rouge désirant servir le repas de s'inscrire dans le plus bref délai aux adresses précitées.



COURS DE SECOURISME

Le Comité de la Croix-Rouge de Saint-Cloud a décidé d'organiser des cours de secourisme au printemps prochain.

Ces cours, au nombre de dix — à l'issue desquels le diplôme du secourisme sera délivré aux personnes ayant satisfait à l'examen final — auront lieu une fois par semaine, le soir, à la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly. Des précisions ultérieures seront données à ce sujet.

Les personnes désireuses de les suivre sont priées de se faire inscrire, le plus tôt possible, à la Mairie de Saint-Cloud, 2^e bureau.



Communiqué de la Cie du Métropolitain - Réseau de surface

CARTES DE PRIORITÉ

COMMUNES DESSERVIES PAR LA S. T. C. R. P.

Echange des cartes 1946

A dater du 3 mars 1947, les cartes de priorité du modèle 1947 seront seules acceptées aux contrôles et dans les voitures des Réseaux Métropolitains (réseaux de surface et souterrain). Les cartes non échangées qui seront présentées au contrôle après cette date seront confisquées.

Le renouvellement des cartes s'effectuera comme les années précédentes, à la Préfecture de Police (bureau 199 ter, 1^{er} étage, escalier B). Il aura lieu en semaine exclusivement, du 6 janvier au 1^{er} mars, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, dans les conditions suivantes :

Cartes de priorité des mutilés de guerre

Pièces à produire :

- 1^o Carnet de pension d'invalidité ou brevet d'allocation provisoire d'attente et dernier coupon postal de paiement ou de virement;
- 2^o Carte d'alimentation, carte d'électeur ou feuille d'imposition de l'année en cours (cote mobilière);
- 3^o La carte de 1946 et une photographie.

Le renouvellement aura lieu comme suit :

Du lundi 6 janvier au samedi 11 janvier : cartes numérotées de 1 à 10.000.

Du lundi 13 janvier au samedi 18 janvier : cartes numérotées de 10.001 à 20.000.

Du lundi 20 janvier au samedi 25 janvier : cartes numérotées de 20.001 à 30.000.

Du lundi 27 janvier au samedi 1^{er} février : cartes numérotées de 30.001 à 40.000.

Du lundi 3 février au samedi 8 février : cartes numérotées de 40.001 à 50.000.

Du lundi 10 février au samedi 15 février : cartes numérotées de 50.001 à 60.000.

Du lundi 17 février au samedi 22 février : cartes numérotées de 60.001 à 70.000.

Du lundi 24 février au samedi 1^{er} mars : cartes numérotées de 70.001 et au-dessus.

Les cartes blanches des bénéficiaires de l'article 10 seront échangées du 7 janvier au 1^{er} mars.

Cartes de priorité des mutilés militaires « hors-guerre »

Le renouvellement de ces cartes s'effectuera du 6 janvier au 1^{er} mars. Les titulaires devront être munis des mêmes pièces que les mutilés de guerre.

LE BAL ANNUEL DE L'ECOLE NORMALE

Renouant avec ses plus anciennes traditions, l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud organise son bal annuel, le Samedi 25 Janvier, de 21 heures à l'aube, dans les salons de la Sorbonne, sous la présidence effective de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Les cartes d'entrée peuvent être retirées à l'Ecole (parc de Saint-Cloud).

ETAT CIVIL DU MOIS DE DÉCEMBRE 1946

NAISSANCES

Jean, Claude, Robert Marinez. — Monique, Berthe Dauberles. — Willia Smith. — Gilles, Henri, Eugène Muret. — Jean, Claude Valette. — Marie, Ange, Raymond, Charlotte Favre. — Jean, Claude Ficheux. — Robert, Paul, Jacques Blache. — Michel, Armand, René Lohyer. — Pascal, André, Chantal Ferry. — Guy, Patric Ducret. — Christian, Lucien, Daniel Desienne. — Serge, Jacques Mesko. — Thierry, André, Marie Julien. — Maurice, Michel Delacroix. — Anne, Marie, Andrée Menogot. — Daniel, Eugène Lapotre. — Christian, François, André Carpentier. — Maurice, André de Souza. — Elena, Raymond Lofstard. — Marcel, Jean, Henri Forestier. — Nicole, Maryse Chatelain. — Marc, Michel, Serge, Robert Cauzit. — Marie, Françoise, Michelle, Monique, Yvonne Krall. — Liliane, Paulette, Andrée Rochard. — Jacques Heutte. — Bernard, Daniel Machut. — Georges Sayer. — François Chabot. — Jocelyne, Louise, Françoise Huon. — Evelyne, Louise, Gabrielle Thomas. — Chantal, Catherine Vincent. — Jean, Claude, Alain Moreau. — Josiane, Suzanne, Marie Billery. — Jacqueline, Monique Sevrin. — Roland, Yvon, Maurice Nez. — Annie, Germaine, Lucie Turpin. — Dominique, Marie Herbaut. — Antonio Rey. — Françoise, Gracy Welhoff. — Jean, Jacques, Lucien, Gaston Desthuis. — Christiane, Louise Beacco. — Nelly, Elisabeth Lefebvre. — Alain, Armand, Lucien Baret. — Jean, Jacques, Pierre Baret. — Chantal, Monique Desanges. — Danielle, Irène, Marie Guerguichon. — Charles, Georges Mochet. — François, Jacques, Guy Marian. — Anne, Michèle, Germaine, Noëlle Vallet. — Roger, Jean, Pierre Quittelier. — André, Noël, Maurice, Alphonse Moguez. — Gilles, Jacques, Jean Le Bas. — Christian, René Goosens. — Michel, Jean, Yves Raynaud. — Dominique, Paul, Marie Chazarenc. — Robert, Fredo Poli. — Didier, François, Marie Viel. — Michèle, Marcelle, Renée Biarese. — Jean, Luc Rodeau. — Bernard, Louis, Pierre Poisson. — Annick, George, Jeanne, Marcelle Thomas. — Alain, Gilbert Noël. — Gérard, Robert, Paul Sauvageon. — Jean, Paul, Marcel Tibouville. — Anne, Marie, Simone Hellio. — Mireille, Jeanne, Marie Lebrun. — Guy, René, Georges Luneau. — Danielle, Yvonne, Léone Ringard. — Elisabeth, Janine Gérard. — Gilbert, Camille, Henri Lecointe.

MARIAGES

Emile, Antoine, Joseph Cordier et Raymonde, Julia Leterre. — Elie, Félix Donat et Marie, Louise, Henriette Roy. — Roger, André Train et Danielle, Mireille Segnier. — Georges, Eugène Chantepie et Jadwiga Burda. — Raymond, Jean Lemacon et Jeanne, Juliette Dehais. — Miquel, Joseph Iglesias et Marie, Louise Nanay. — Iveson Heaps et Julia, Juliette, Camille Thelcier. — Jean, Raoul Garrigue et Simone, Françoise Berthier. — Jacques, André Desaulnay et Yvonne, Louise Filleul. — Albert, Georges Inglin et Odette, Suzanne Hinsinger. — Sébastien, Henri Rognon et Anita, Maria Botto. — Raymond Le Merrer et Marie, Anne Le Floch. — Désiré, Constant Breton et Angèle, Jeanne, Marie Ruellan. — Jean, Aimé Jamin et Lucienne, Madeleine Boucher.

DECES

Maurice-Michel Delacroix, 1 jour. — Marie-Alphonsine Luedet, veuve Voss, 85 ans. — Eugénie Wasmer, veuve Oudiu, 72 ans. — Louis Bouchet, 41 ans. — Marie-Augustine Cherrier, veuve Michaux, 65 ans. — Yvonne Drouay, 51 ans. — Louis-Charles Ragueneau, 63 ans. — Marie-Albertine Laronche, femme Pinchebourde, 42 ans. — Léontine Defaye, femme Boucher, 48 ans. — Hélène-Elisabeth Watel, femme Pouye, 71 ans. — Jeanne-Henriette Rigault, 67 ans. — Marthe Quériault, veuve Laplanche, 76 ans.

Le Gérant : ANTOINE BERTHON.

Dépôt légal n° 12 — 3-47.